

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS

Vol. VII No 5

ADMINISTRATION et REDACTION

5505, Blvd St-Laurent, Montréal

Québec, 31 octobre 1934

LES PRODUITS DE CHEZ NOUS

Inutile de répéter à tous les échos que nous sommes encore dans une période de crise. On l'a dit, trop même, c'est pourquoi nous estimons, avec beaucoup d'autres, qu'il est temps de changer le refrain de l'éternelle chanson et dire: **ça va mieux.**

Ce terme nous paraît défléter la situation actuelle d'une façon plus exacte; cependant, avant que nous puissions dire: **ça va bien**, il faudrait que la question des produits du sol se règle à l'avantage de nos ruraux. Il est reconnu par tous les économistes que notre agriculture est l'industrie basique de notre pays, rien n'est plus juste, mais pour que cette industrie survive, il faut qu'elle vende ses produits à un prix rémunérateur.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi, nos ruraux vendent les produits au-dessous du prix de revient et bien heureux encore quand ils s'en débarrassent!

Dans certains milieux on donne comme raison que les possibilités d'achat sont grandement diminuées pour beaucoup de consommateurs; c'est juste, mais, au fond, est-ce bien là la véritable raison de la mévente de nos produits? Pour notre part, nous ne le croyons pas; il y a autre chose.

Et cette autre chose; c'est que nos grands marchés, celui de Montréal, entr'autres, sont inondés de produits provenant des autres provinces et de l'étranger, et que l'engouement des acheteurs assure une place prépondérante à ces produits.

A quoi est-ce dû? Tout simplement à ceci: Depuis de longues années, les autres provinces du Dominion ont exigé la classification des produits offerts en vente sur les marchés, tandis que chez nous, ce n'est que depuis cinq ans, au maximum, que l'on travaille d'une façon effective à introduire le système de classification chez nos cultivateurs.

L'hon. Adélar Godbout, notre ministre de l'Agriculture, est un apôtre des "produits de chez Nous", nous l'avons entendu, à différentes reprises, prôner la qualité des produits du Québec; les agronomes de son ministère travaillent activement à les rendre meilleurs encore si possible; les instructeurs horticoles font leur large part pour l'amélioration du système de production; les journaux agricoles luttent pour la même cause; l'U. C. C. répand la bonne doctrine dans toute la province par l'entremise de ses 625 cercles locaux; le but ultime de tous est: la **classification des produits** offerts en vente.

Présentement, bon nombre de cultivateurs comprennent la nécessité absolue d'une bonne classification qui leur permettrait de reprendre nos marchés; malheureusement, il en est d'autres qui préfèrent continuer le vieux système qui consistait à farder la marchandise et, par conséquent, à tromper les acheteurs; le résultat

(Suite à la page 2)

Programme du Congrès Général

Tenu à Québec les 7 et 8 novembre

Mardi, le 6 novembre

10 heures Réunion du Bureau de Direction de l'U.C.C.
l'Hôtel Victoria, 56, rue Saint-Jean.

Mercredi, le 7 novembre

9 heures Messe basse à l'église St-Jean-Baptiste (rue St-Jean) par le R. P. Alph. Deguire, S.J., Aumônier général.
Sermon par M. l'abbé Eucher Martel, aumônier diocésain de St-Hyacinthe.

Inscription

10 heures Rassemblement général des Congressites.

Inscription, identification des délégués, distribution des programmes et des rubans-souvenirs.

Ouverture

1ère séance.

10.30 hres Allocution d'ouverture par M. Albert Rioux, président général. Cablogramme au Saint-Père.

10.45 hres Rapport annuel du Secrétaire général: M. R.-M. Pucet.

Deuxième séance.

2.00 hres Président d'honneur: M. le curé L.-Z. Moreau, Aumônier de l'Union diocésaine du Témiscamingue.

Présidents actifs conjoints: M. Albert Rioux et M. Abel Marion, 1er Vice-président général de l'U.C.C.

1.—Discussion du Rapport du Secrétaire et adoption.

2.—Colonisation: Mgr Aug. Boulet, Président de la Société de Colonisation du diocèse de Québec. Commentaires par M. G.-H. St-Cyr sur l'établissement des fils de cultivateurs.

3.—Rajustement des dettes et crédit agricole par M. Abel Marion.

4.—Résolutions.

Conclusions par M. l'abbé L.-Z. Moreau.

La veillée des anciens

8.00 hres Président d'Honneur: S. Em. le Cardinal Villeneuve.

Président actif: M. Albert Rioux.

Discours:

1.—Bienvenue, M. Albert Rioux.

2.—S. H. le Maire J.-E. Grégoire.

3.—L'hon. Robert Weir, ministre de l'Agriculture à Ottawa.

4.—L'hon. Adélar Godbout, ministre de l'Agriculture à Québec.

5.—M. Laurent Barré, M.P.P., Président de l'U.C.C. (1924-1926).

6.—M. l'abbé Albéric Picotte, 2ième Aumônier général (1925-1928).

7.—M. Aldéric Lalonde, 2ième Président (1926-1932).

8.—R. P. Léon Lebel, S.J., 3ième Aumônier général (1928-1934).

9.—R. P. Alphonse Deguire, S.J., Aumônier général.

10.—Conclusions: S. E. le Cardinal Villeneuve.

Jeudi, le 8 novembre

Troisième séance.

8.45 hres Président d'honneur: M. l'abbé Armand Malouin, Aumônier de l'Union diocésaine de Sherbrooke.

Présidents actifs conjoints: M. Albert Rioux et M. J.-C.-E. Ouellet, C. L., Président de l'Union diocésaine de Québec-Sud.

1.—Allocution d'ouverture: l'hon. J.-C.-E. Ouellet.

2.—Rapport de notre enquête sur l'électrification rurale: Dr Ph. Hamel.

3.—Utilisation de la régie des marchés: M. Albert Gosselin, Commissaire de l'Office fédéral des marchés. Discussion.

Conclusions par M. l'abbé A. Malouin.

Quatrième séance.

2.00 hres Président d'Honneur: M. l'abbé Edgar Laforest, Aumônier de l'Union diocésaine de Nicolet.

Présidents actifs conjoints: M. Albert Rioux et M. Aldéric Lalonde.

1.—Allocution d'ouverture: M. Aldéric Lalonde.

2.—La loi des Bûcherons: M. L.-P. Côté. Discussion.

3.—Amendements aux constitutions.

4.—Résolutions diverses.

5.—Conclusions par M. l'abbé Edgar Laforest.

6.—Elections du Président, des Vice-Présidents et des Directeurs pour les diocèses de Mont-Laurier, Ottawa et Gaspé.

7.—Allocution de clôture du Congrès par le R. P. Alphonse Deguire, S.J., Aumônier général.

Allocution du nouveau Président général.

Vendredi, le 9 novembre

9.00 hres Réunion du Bureau de Direction.

La Colonisation, Oeuvre de Coopération

Coopération du clergé... des colons... des marchands de bois... des sociétés de colonisation... du gouvernement fédéral.

M. Vautrin a demandé la coopération de toutes les classes de la société à son entreprise colonisatrice.

Coopération du clergé, d'abord, indispensable au succès d'un projet de colonisation. Dans sa magistrale conférence au congrès de la colonisation, S. Em. le cardinal Villeneuve a dit pourquoi les évêques veulent travailler de tout coeur au retour à la terre des intelligences, des volontés et des bras: "Nos villes et nos campagnes regorgent d'une jeunesse oisive et sans avenir. Le mariage lui est interdit, parce qu'elle ne saurait prudemment s'établir ni ne pourrait élever une famille. D'où, facilement, la licence des moeurs, le malthusianisme, l'oubli graduel, chez les nôtres, du devoir social, et l'atténuation, l'obnubilation même de la conscience en ce qui concerne le foyer à fonder et les sacrifices nécessaires à y consentir. C'est la chair et le désordre qui viennent ainsi solliciter nos jeunes... Il existe une grave obligation de conscience pour les chefs d'Etat et pour les subordonnés de collaborer dans le sens le plus efficace à la solution du problème vital qui se pose présentement".

Son Eminence place la colonisation au-dessus des esquives querelles de parti, sur le terrain moral et social. C'est à ce titre que NN. SS. les Evêques, parfaitement désintéressés au point de vue électoral, ont toujours supplié nos compatriotes de rester fidèles à l'agriculture, la plus sûre gardienne de la foi, des moeurs et des traditions ancestrales.

Le clergé n'a jamais marchandé sa coopération. Des prêtres furent les pionniers de la colonisation dans toutes les parties de la province. Le gouvernement peut donc compter sur le dévouement du clergé le jour où il voudra exécuter sérieusement son projet de colonisation.

* * *

La coopération des colons, les premiers intéressés, n'est pas moins indispensable. Autrefois, rappelait le premier ministre, les colons s'enfonçaient dans la forêt avec leur hache et leur courage. C'est vrai. Aussi, seuls les héros se faisaient défricheurs. Ceux qui trouvaient le pain, de l'héroïsme trop dur allaient manger celui de l'exil.

D'ailleurs, depuis un demi-siècle, les conditions de vie ont évolué. Les colons ne doivent pas être condamnés à constituer une classe de parias. Il faut leur offrir des conditions viables, leur permettre un mode d'existence au moins égal à celui des manoeuvres de la ville.

Le plan de M. Vautrin rend la colonisation vraiment attrayante... pourvu qu'il ne reste pas à l'état de projet. Il ne faut pas qu'il soit un désappointement, comme les primes de défrichement payées six mois ou un an en retard et les chemins construits deux ans après l'arrivée des colons.

Que le gouvernement vote le budget nécessaire à la mise en train du programme Vautrin, et la coopération des colons ne fera pas défaut.

* * *

La colonisation intéresse les villes et les campagnes : un autre problème de coopération.

On a passé une partie du congrès de la colonisation à discuter si la plus grande partie des dix millions devait être consacrée au placement des chômeurs sur des terres neuves ou à l'établissement des fils de cultivateurs.

Pour se débarrasser de leur surplus de population, les villes peuvent utiliser le plan Gordon, qui n'est pas un système de colonisation, mais un moyen de remédier au chômage. En faisant un choix très rigoureux, on peut trouver d'excellents colons parmi les sans-travail urbains ; mais il y aura nécessairement beaucoup de déchets parmi ces colons forcés. Tandis que les fils de cultivateurs n'ont pas perdu contact avec la terre, ne sont pas gâtés par le confort de la ville et sont prêts à tous les sacrifices pour se préparer un avenir.

Le problème du chômage sera-t-il réglé si les jeunes de la campagne continuent à affluer en ville? Pour rétablir l'équilibre entre la population rurale et urbaine, il suffirait de bloquer l'exode des campagnes en établissant les fils de cultivateurs.

Le plan Vautrin permet d'ailleurs de combiner ces deux politiques du retour à la terre des chômeurs et de l'établissement des fils d'agriculteurs. Il faut que le budget de la colonisation soit dépensé en coopération entre les villes et les campagnes.

* * *

Il n'y a qu'une méthode pratique pour assurer la coopération entre le colon et le marchand de bois : c'est la séparation complète des domaines, forestier et colonisable.

Programme des Causeries agricoles de l'U. C. C.

POSTE CKAC A 1 h. 15 P.M.

LUNDI 5 novembre : M. Paul Trahan : "Loi concernant les cours d'eau".

JEUDI 8 novembre : M. Chs-Henri Lalonde, C. R. : "Loi des compromis entre cultivateur set créanciers".

SAMEDI 10 novembre : M. R.-M. Pucet : Cours-à-domicile de l'U.C.C.

POSTE CRCM A 7 heures P.M.

SAMEDI 10 novembre : M. J.-E. Laforce : "La colonisation".

Jusqu'ici la classification des terres publiques était faite par le ministère des Terres et Forêts. Des cantons entiers déclarés incultes devinrent propres à la culture après avoir été pillés par les compagnies forestières.

M. Vautrin veut remédier à cette anomalie. A l'avenir, le ministre de la Colonisation, responsable de l'établissement des colons, sera chargé de la classification des terres de la Couronne. Il sera même autorisé à recommencer, dans les endroits où il le jugera à propos, les classifications faites par le ministère des Terres et Forêts.

Le ministre veut aussi forcer les compagnies forestières à acheter le bois des colons avant d'en couper sur leurs propres limites. On a même suggéré l'organisation coopérative des colons pour la vente de cette première récolte. Pourquoi les colons ne profiteraient-ils pas de l'"Office des Marchés", créé par le gouvernement fédéral pour la vente des produits naturels ?

* * *

M. Vautrin se propose de demander la coopération du gouvernement fédéral à l'exécution de son programme.

Pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement d'Ottawa, grâce au plan Gordon, favorise l'établissement des Canadiens sur des terres de leur pays.

Depuis la Confédération, les gouvernements fédéraux ont pratiqué une politique d'immigration en masse d'un ramassis d'étrangers enrôlés par la plus absurde propagande dans tous les pays d'Europe.

Les provinces de l'Est ont défrayé les frais de cette importation; elles ont construit trois transcontinentaux dont deux sont de trop; après avoir organisé les provinces de l'Ouest, elles seront appelées à les sauver de la banqueroute.

Le gouvernement fédéral s'est donc chargé du peuplement des provinces de l'Ouest; il s'appête à transporter dans les régions plus fertiles du nord les populations agricoles affectées par la sécheresse dans le sud des provinces des prairies. Ne serait-il pas logique qu'il aide financièrement à exécuter dans notre province, un programme de colonisation ? Ce programme de reconquête du sol par les fils des pionniers du pays, n'a-t-il pas une portée beaucoup plus nationale que l'importation d'étrangers qui menacent sans cesse de saboter nos institutions ?

M. Vautrin ne doit pas trop compter sur cette coopération. Il ne faudrait pas qu'un refus du gouvernement fédéral lui serve de prétexte pour ne pas exécuter son plan.

* * *

La coopération des sociétés diocésaines de colonisation sera le principal facteur de succès du plan Vautrin. S. Em. le cardinal Villeneuve a magistralement exposé leur rôle dans sa conférence au congrès de la semaine dernière.

Albert RIOUX

Sociétés diocésaines de colonisation

S. Em. le cardinal Villeneuve et M. Vautrin font les frais de cet article.—But et moyens d'action des sociétés de colonisation. — Comités paroissiaux. — Fédération des sociétés diocésaines.

Au Congrès de la colonisation, S. Em. le cardinal Villeneuve a posé une série de questions qui mériteraient d'être remises à l'affiche parce qu'elles constituent tout un programme.

Quelles que soient les réponses apportées par nos dirigeants à ces points d'interrogation, les sociétés diocésaines de colonisation sont appelées à jouer un rôle considérable. Aussi, le Primat de l'Eglise canadienne emploie-t-il la forme affirmative pour décrire leur objet et leurs moyens d'action:

"Le but de nos sociétés diocésaines de Colonisation est de favoriser la colonisation en travaillant l'opinion et en persuadant les fils des cultivateurs qu'ils doivent préparer leur établissement sur des terres neuves, puis en venant en aide aux colons sans ressources dans leurs commencements.

Elles veulent d'abord provoquer un sentiment commun d'éducation colonisatrice. Entendant intéresser aussi bien les citoyens que les ruraux à leur oeuvre, elles veulent convaincre tous les nôtres que cette oeuvre est éminemment sociale et patriotique, qu'elle est nécessaire et qu'elle est possible, qu'elle sera même relativement facile si tout le monde met l'épaule à la roue.

Dans ce travail d'éducation du futur bon colon et dans son recrutement, la Société diocésaine de colonisation saura se faire aider

(Suite à la page 3)

CALENDRIER

JEUDI 1er novembre : LA TOUS-SAINTE

VENDREDI 2 novembre : Commémoration des fidèles trépassés

SAMEDI 3 novembre : S. Hubert, évêque et confesseur

DIMANCHE 4 novembre
308e jour de l'année
XXIV PENTECOTE

LUNDI 5 novembre : Les Saintes Reliques

MARDI 6 novembre : S. Léonard

MERCREDI 7 novembre : C. Willibrod, évêque et confesseur.

Dimanche 4 novembre : Lever du soleil : 6 h. 37

Coucher du soleil : 4 h. 34.

Nouvelle lune, le 6, à 11 h. 44m du soir.

LES PRODUITS DE CHEZ NOUS

(Suite de la page 1)

Il est évident que les vendeurs honnêtes voient leurs efforts annihilés par un groupe de retrogrades.

Pouvons-nous, dans ces conditions, reprendre nos marchés ? Pour notre part, nous en doutons, nous avons trop d'exemples sous les yeux pour oser espérer qu'avant quelques années encore, nous redeviendrons les maîtres chez nous, à moins qu'une loi sévère n'oblige les vendeurs à classer leur production.

Nous sommes persuadés que nos cultivateurs auraient tout à gagner en se mettant dans le mouvement; actuellement, ceux qui vendent sans classer, offrent à la clientèle des produits de différents grades à un prix uniforme; il s'y trouve des produits qui pourraient obtenir un prix supérieur, dont la vente leur assurerait un profit qui les récompenserait de leurs efforts, car, il n'y a pas à le nier, il y a toujours une clientèle régulière pour les beaux produits; et pour les autres, il serait toujours possible d'obtenir les prix actuels.

Nos commerçants canadiens-français sont prêts à aider la classe agricole, nous en avons l'assurance, ce qu'ils veulent, c'est que les produits qu'on leur livre puissent rivaliser comme apparence et qualité avec ceux qui leur sont offerts par d'autres; puisque la qualité est assurée, pourquoi ne pas mettre nos efforts à donner l'apparence ? Il y va de notre intérêt.

Le jour où tous nos cultivateurs l'auront compris, le problème de la surproduction sera bien près d'être réglé chez nous; le jour où tout l'argent qui part de nos villes pour régler les achats faits ailleurs que dans notre province, pourra être partagé entre nos cultivateurs québécois, la crise qui sévit dans nos campagnes n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

C'est pourquoi nous nous permettons de demander à tous : cultivateurs, commerçants et clients de travailler à assurer le retour à la prospérité, en encourageant la classification, la vente et la consommation des produits de chez nous; n'est-ce pas le moyen le plus efficace ? Qu'en pensez-vous, amis lecteurs ? La réponse est à tous.

R. M. P.

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS



Publié par "La Terre de Chez Nous Inc." et imprimé par L'Action Sociale, Ltée, 103, rue Ste-Anne, Québec.

1 an 1.00
3 ans 2.50
A l'étranger, 1 an 1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U.C.C.

Administration, Rédaction, Publicité :

Téléphone
CRescent 3188

5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Sociétés diocésaines de colonisation

(Suite de la page 2)

par tous les groupements sociaux, particulièrement par nos sociétés nationales, par les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, les cercles de fermiers, par les organisations paroissiales, par la presse et la radio. Elle préconisera l'enseignement agricole aux fils de cultivateurs, et les arts ménagers à leurs filles. Elle multipliera les conférences sur l'agriculture et la colonisation dans toutes les réunions d'œuvres sociales et catholiques. Elle priera même Nos Seigneurs les Evêques, d'en faire donner dans les Grands Séminaires et de provoquer l'éclosion de vocations missionnaires agricoles par des études spéciales pour consacrer ensuite ces prêtres à la protection et à la direction des colons. Enfin, elle interviendra respectueusement auprès du Conseil de l'Instruction publique pour accentuer le caractère agricole à garder ou à rendre aux écoles rurales.

L'un des moyens dont elle usera pour aider ainsi dans leur établissement les colons nouveaux sera de recueillir d'une façon périodique et ordonnée, auprès des citoyens des villes et des campagnes, des secours surtout en argent, mais même en provisions, en vêtements, en articles de ménage et de les distribuer aux colons nécessaires pour leur permettre d'entreprendre la conquête des terres nouvelles.

Les colons choisis avec discernement parmi les jeunes gens et les chefs de famille laborieux, sobres, honnêtes, désireux de s'établir et aptes à le faire par leur courage et leur endurance, seront dirigés quand il y aura lieu sur les vieilles fermes désertées, ou conduits en groupe pour former sur des terres propres à la culture des noyaux de paroisse, puis des paroisses entières, selon les conseils des agronomes et autres officiers que le Gouvernement voudra bien leur accorder.

Les Sociétés diocésaines de colonisation seront alimentées d'une façon régulière dans leurs modestes ressources et auront pour organe d'influence et d'opération effective des comités paroissiaux de colonisation. Enfin, pour mettre dans toute cette organisation générale de l'équilibre et de la coordination, les sociétés diocésaines, à mesure qu'elles seront fondées, seront réunies dans une Fédération interdiocésaine.

M. Vautrin a voulu assigner une double mission, dans son plan, aux Sociétés de colonisation : 1.—recruter les éléments les plus aptes à réussir sur la terre; 2.—soutenir ces colons dans le vaste champ qui relève "de l'initiative familiale, de la coopération intelligente et de la charité organisée" (Mgr Courchesne).

"Si dans un diocèse, continue le ministre, il y a plusieurs milliers de jeunes gens à placer, et que dans ce diocèse notre enquête nous révèle que nous pourrions difficilement en établir plus de quelques centaines, qu'allons-nous faire des autres ? Nous offrons la solution suivante. Nous mettrons un canton de plus à la disposition de cette société dans une région de colonisation choisie. Les sociétés feront un bon recrutement et nous enverrons ces jeunes gens; nous les grouperons et nous les aiderons dans leurs nouveaux établissements. La société prendra la responsabilité de les bien choisir, et nous prendrons celle de les bien établir. Le rôle de la société ne doit pas être fini lorsqu'elle a fait son recrutement. Elle se doit de conserver le contact, de continuer sa propagande, de ramasser des "provisions" pour ainsi dire, dans le diocèse, et elle peut soutenir les colons, dans le vaste champ qui ne relève pas de l'Etat, mais qui incombe à la charité privée".

Même ceux qui n'ont pas pris au sérieux le congrès de la colonisation attachent une grande importance au rôle des sociétés de colonisation.

Les gouvernements, de quelque couleur qu'ils soient, ne font pas volontiers de la colonisation: c'est une œuvre qui ne met pas d'argent dans la caisse électorale et qui chasse les surplus budgétaires.

D'autre part, en régime démocratique, les gouvernants ne dirigent pas, ils suivent l'opinion publique. Nos sociétés diocésaines seront chargées d'entretenir le feu sacré de la colonisation. Par leurs comités paroissiaux, elles intéresseront à leur œuvre l'élite de la race.

La dernière née des sociétés de colonisation, celle du diocèse de Montréal, a commencé à constituer ses comités en choisissant, dans chaque paroisse, cinq hommes parmi ceux qui se sont le plus dévoués aux questions sociales. Elle leur demande de faire l'inventaire des colons possibles et des fermes disponibles dans chaque paroisse, d'enseigner aux pères de famille comment établir leurs fils sur des terres neuves, de constituer une espèce de bureau de placement pour ceux qui veulent préparer leur avenir sur le sol. Un prêtre sera chargé de visiter constamment ces comités paroissiaux pour stimuler leur zèle et orienter leur travail. Ces efforts peuvent-ils rester sans résultats ?

Enfin, la Fédération des Sociétés de colonisation, annoncée par S. Eminence le cardinal, doit coordonner le travail des organismes diocésains. Pourquoi cette Fédération ne serait-elle pas reconnue par le gouvernement comme un Conseil provincial de colonisation ?

Albert RIOUX

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE

par le Colonel Wilfrid Bovey

C'est avec le plus grand plaisir que suivant l'invitation bienveillante de M. Rioux je viens dire quelques mots à mes amis de l'Union Catholique des Cultivateurs. Et j'ai trouvé un sujet qui est bien près de mon cœur quand je vous parle de l'instruction agricole. Nous autres universitaires, nous observons de plus près que vous ne pensez les problèmes des cultivateurs. Nous les observons pour 2 raisons: la première parce que nous voyons dans ces problèmes le noyau des problèmes économiques que nous étudions, la deuxième parce que nous voulons sincèrement que nos universités et particulièrement nos écoles d'agriculture vous soient utiles.

Or, nous voyons que les cultivateurs à ce moment subissent des difficultés économiques dont quelques-unes sont partagées avec la population entière, et quelques-unes particulières.

Comme tout le monde, le cultivateur vit dans un monde qui a changé, depuis vingt ans, d'une façon presque incroyable. La guerre, l'inflation, la mécanisation, la dépression, le chômage général, se sont suivis. L'on n'a guère pu réaliser les effets d'une condition économique avant qu'une autre se présentât. Le cultivateur, tenté par les appâts de la vie moderne, s'est laissé tirer dans les tourbillons économiques des villes. Les autres souffrent, les marchés diminuent, les prix baissent, le fermier ne peut pas payer ses dettes. L'amour de la terre, plutôt que le désir du profit, le retient sur sa ferme.

A part des problèmes qui se sont soulevés en conséquence du rattachement des fermiers au commerce des villes, il y a d'autres problèmes qui résultent du caractère même de la vie agricole.

Nous voyons le cultivateur comme le plus individualiste des individualistes, vrai fils de ces colons courageux qui sont venus, il y a trois siècles, défricher les bords du St-Laurent. Nous admirons bien cette individualité, ce courage, l'audace de celui qui de jour en jour lutte contre la nature. Mais l'on ne peut pas nier que le fermier risque souvent d'être trahi par ce même caractère. Il a peur de se laisser tirer dans des complications commerciales et il finit par se laisser tirer par le nez.

Le principe que le cultivateur doit reconnaître et doit accepter est ceci: que dumoment qu'il est entré, et il a été forcé d'entrer dans la vie économique du pays entier, il faut qu'il devienne l'égal du marchand des villes, il faut qu'il entre dans les luttes commerciales d'aujourd'hui muni des armes commerciales modernes.

Jusqu'à ce moment il est peu préparé. Le mécanisme de la distribution n'est pas dans ses mains. J'ai dit que les prix reçus par le cultivateur baissent. Mais les prix payés par les consommateurs sont à la hausse, mais le cultivateur n'en retire que peu de profit. Je n'attribue pas la responsabilité aux marchands honnêtes des villes, aux distributeurs honnêtes des produits laitiers. Mais parce qu'il manque des organisations distributrices contrôlées, non par les acheteurs, mais par les cultivateurs eux-mêmes, on a vu entrer dans ce terrain toute une armée de petits distributeurs, on a vu exploiter les cultivateurs par les acheteurs des maisons bon marché.

Il y a autre chose encore. Il ne faut pas penser seulement aux villes de chez nous, il faut pen-

ser à l'organisation de l'exportation. En 1932 le Danemark, pays qui ne possède pas une population beaucoup plus grande que celle de notre province, a envoyé à l'Angleterre 800,000 livres de bacon; aujourd'hui l'Angleterre est prête à accepter du Canada 230,000,000 livres. En 1933 on leur a envoyé, de tout le Canada, seulement 71,500,000 livres. Voici, alors, un marché exceptionnel, et ne croyez pas que les Danois ont développé leur vente merveilleuse sans étude et sans travail. Les cultivateurs, les agronomes, les fonctionnaires, les universitaires se sont mis à perfectionner non seulement l'article, mais les méthodes de la vente. Il y a une organisation spéciale qui contrôle l'élevage des porcs. Elle ne s'intéresse pas aux expositions, seulement à la qualité, les animaux d'élevage sont fournis par des dépôts où il n'y a que des truies dont la fertilité, la santé et l'efficacité sont connues, quatre cochons de chaque portée sont assujettis à des expériences.

Voici seulement un des projets sains et profitables de nos rivaux danois, je pourrais parler d'autres. Mais le point sur lequel je veux insister est ceci, que chez les Danois l'entreprise et la conduite de ces projets dépendent des cultivateurs eux-mêmes, c'est eux qui demandent à leur gouvernement l'appui nécessaire.

Et permettez-moi d'ajouter ceci, que même notre marché ici devient de plus en plus difficile. Les produits de nos campagnes sont vendus dans nos villes en compétition avec beaucoup d'autres. Il faut que nos produits soient au moins égaux à ceux qui nous viennent d'ailleurs.

Maintenant j'entends dire par quelques-uns de mes auditeurs! "Mais il devaient parler de l'instruction agricole". Je l'ai fait, parce que j'ai parlé jusqu'à ce moment de la nécessité de l'instruction agricole. Sans une formation beaucoup plus parfaite que celle qu'ils ont en à ce moment, nos cultivateurs se trouveront bien handicapés dans les luttes qui les attendent. Au commencement il faut un enseignement agricole primaire, il faut reconnaître que notre instruction de campagne au lieu de se diriger vers la vie campagnarde, il faut que les arts domestiques soient à l'honneur que les sciences élémentaires trouvent leurs exemples dans les champs, qu'enfin il soit reconnu que l'agriculture, c'est-à-dire, la vie agricole, offre une base éducative aussi valide que les humanités. Il y a, je le sais bien, beaucoup de monde qui ne sont pas de mon avis, pour eux, je suis bien hétérodoxe. Mais s'ils n'acceptent pas mes idées, je n'accepte pas les leurs non plus. Non seulement la formation que j'envisage est-elle bien nécessaire au point de vue économique, mais je n'ai jamais pu comprendre pourquoi un garçon qui comprend les livres assez inexacts de Virgile au sujet de la vie agricole soit réputé instruit tandis que celui qui connaît vraiment l'histoire naturelle, qui connaît et qui aime le soleil, les vents, les eaux et les étoiles, ne serait qu'un ignorant. On a déjà établi quelques écoles, il nous en faut d'autres.

L'on ne peut pas s'arrêter ici. Si les cultivateurs canadiens veulent profiter des opportunités d'aujourd'hui,

il faut que parmi eux se trouvent des esprits dirigeants. Voici quelque chose qui nous manque aujourd'hui. Et ce n'est pas seulement aux cultivateurs que ces guides seront utiles. Nous habitons un pays où l'agriculture est bien importante, il nous faut des cultivateurs instruits qui pourront prendre leur place parmi ceux qui conduisent nos affaires publiques. Nous avons, c'est vrai, nos Godbout, nos Georges Bouchard, mais, nous n'en avons pas assez. Ai-je tort en envisageant un avenir où la population rurale sera représentée par plus de ses fils dans nos parlements, dans la direction de nos banques et de nos journaux? Je ne le crois pas, mais pour arriver à ce but il faut l'œuvre de nos collèges agricoles, Oka, Ste-Anne-de-la-Pocatière, MacDonald, et si l'on veut leur appui il faut leur donner le nôtre. Seulement avec la formation qu'offrent ces institutions la population agricole trouvera-t-elle les chefs qu'il faudra pour faire face aux problèmes de demain.

Il a fallu entreprendre une œuvre spéciale pour les combattre, œuvre où l'on voit la coopération des universités, de la province de Québec, du gouvernement fédéral. La chimie des sols offre des questions tout à fait spéciales, il faut les étudier et les résoudre si l'on veut voir réussir les grands projets de colonisation lancés par M. Vautrin. Si les recherches scientifiques ajoutent, comme elles ont ajouté un pourcentage important à nos récoltes, si les sciences génétiques ont encore, comme on sait qu'elles ont, beaucoup à nous offrir, il faut encourager nos professeurs.

Et quand on a trouvé les moyens d'éviter les dangers, de s'assurer des améliorations, il faut former des agronomes, les munir de toutes les connaissances possibles, afin d'offrir aux cultivateurs les avantages nouveaux.

Mais, encore, il ne faut pas s'arrêter, les collèges d'agriculture ont un autre objet, un objet même plus immédiat. Depuis quelques années on s'aperçoit que parmi les problèmes les plus importants du cultivateur il y en a beaucoup qui ne seront pas résolus sans la science. L'élevage, la mécanique agricole, y inclus l'emploi économique des pouvoirs hydro-électriques le développement de nos grains, la pathologie des animaux et des plantes, l'étude des parasites animaux et végétaux, la chimie des sols, partout il y a des dangers à éviter, des améliorations à trouver, partout on a besoin de recherches scientifiques, de connaissances exactes. Tout cela vaut de l'argent dans vos poches. Les parasites animaux causent des pertes qui remontent à des millions de dollars par an.

Il est bien nécessaire alors que nos collèges d'agriculture reçoivent l'appui qui leur permettra non seulement de former les professionnels qui viendront en aide du cultivateur, mais de produire des professeurs qui se dévoueront aux recherches scientifiques et formeront à leur tour, d'autres scientifiques agricoles. L'honorable M. Godbout a parlé dernièrement dans le même sens, j'insiste sur la valeur de ses propos, il n'y a rien de plus important pour les cultivateurs de Québec que le développement de notre instruction agricole, et premièrement de nos collèges d'agriculture.

(A) AUMONIERS, (P) PRESIDENTS
(S) SECRETAIRES

- Chicoutimi-Nord :**
(A) Abbé J.-A. TREMBLAY, St-Henri de Tailion
(P) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi
(S) M. J.-A. GOBEIL, Chicoutimi
- Chicoutimi-Sud :**
(A) Abbé J.-C. TREMBLAY, Baie St-Paul.
(P) M. G. TREMBLAY, Les Eboulements.
- Gaspé :**
(P) Abbé C.-E. PLOURDE, S.-Elzéar, Bon.
- Halifax, Abitibi :**
(A) Abbé Che MINETTE, Amos
(P) M. J.-L. ALARIE, Amos
(S) M. JEAN ALARIE, Amos.
- Halifax, Témiscamingue :**
(A) Abbé L.-Z. MOREAU, S.-Bruno de Guigues
(P) M. Jos COTNOIR, S.-Bruno de Guigues
(S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie
- Joliette :**
(A) Chas. M. CLERMONT, S.-Barthélemt
(P) M. Rosaire AUMONT, S.-Alexis.
(S) Abbé D. HENault, évêché Joliette.
- Mont-Laurier :**
(A) Abbé J.-L.-A. GENIER, Ferme-Neuve
(P) M. F. DESJARDINS, l'Annonciation
- Montréal Nord :**
(A) Abbé A. LEVEILLE, S. Hermas.
(P) M. Arthur S.-JACQUES, S.-André, Arg.
- St-Jean :**
(A) Abbé W.-J. FERNET, S.-Haise, S.-Jean
(P) M. Hercule HIENDEAU, H.-Rémi, (Nap.)
(S) M. Denis TEFRAULT, S. Jacques le M.
- Nicolet :**
(A) Abbé Edgar LAFOREST, Evêché
(P) M. A. ROUSSEAU, La Baie du Febvre
(S) Abbé Alphonse TAILLON, Evêché



Président-général: ALBERT ROUX, L.Sc.A., Sayaboo
Aumônier général: R. P. ALPHONSE DEGUIRE, s.j., Montreal
1er Vice-Président: ABEL MARION
2e Vice-Président: ALFRED HARDY, Sainte-Heuwidge
Secrétaire général et Rédacteur: R.-M. PUCET
Conseillers juridiques: Me WILFRID GUERIN, N.P. Me CHS-HENRI LALONDE, C.B.

- Ottawa et de Pembroke Section de Québec :**
(D) M. W. BENOIT, Luskville, (Wright)
(A) Abbé R. GLAUDE, curé, Gatineau
- Québec-Nord :**
(A) Abbé J.-P. CHALIFOUR, Curé S.-Joachim
(P) M. Eugène S.-GERMAIN, S.-Casimir
(S) M. Elot ST-GERMAIN, St-Casimir.
- Québec-Sud :**
(A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis
(P) Hon. E. OUELLET, c.l. S.-Germaine, D.
(S) M. A. CHAMPAGNE, S.-Honoré, Beauce
- Québec-Est :**
(A) Abbé Ant. LALIBERTE, Québec
(P) M. J.-M. NICOLE, Montmagny
(S) Eug.-G. FOURNIER, Montmagny
- Nimonski :**
(A) Abbé Alp. BELZILE, B.S.A., Rimouski
(P) M. Geo.-Emile FORTIN, St-Fabien
(S) Abbé Paul-E. DUBE, St-Anaclet
- Sherbrooke :**
(A) Abbé A. MALOIN, S.-Elie d'Ort. Sh.
(P) M. Ph. LAROCHE, S.-Camille de Wolfe
(S) A.-C. VANDANDAIGUE, Sherbrooke
- Saint-Hyacinthe :**
(A) M. Alexis BEAUREGARD, S.-Hélène
(S) M. P.-A. LESSARD, S.-Hélène (Bugot)
- Trois-Rivières :**
(A) Abbé Ernest JACOB, S.-Gerard des L.
(P) M. Georges PROULX, Yamachiche.
- Valleyfield :**
(A) Ch. O. BISSONNETTE, S.-Martine
(P) M. Aldéric LALONDE, Bigaud
(S) M. Lucien GENDRON, Beauharnois

AVIS DE MOTION

Copie d'une résolution passée à l'assemblée du bureau de direction de l'U. C. C. tenue au Secrétariat général, le 4 juillet, 1934.

Résolution: La date du Congrès général paraissant être un peu tard dans la saison, il est proposé par M. Laroche, secondé par M. Marion, qu'un avis de motion paraisse dans la "Terre de Chez Nous" pour changer cette date.

AVIS IMPORTANT

Tous nos cercles ont reçu une formule de supplique pour demander à la Commission Stevens de faire porter son enquête sur le prix de l'électricité.

Nous serions bien reconnaissants à ceux qui ont reçu copie de cette requête de la faire signer par le plus grand nombre d'intéressés et de nous la retourner aussitôt que possible au Secrétariat général, 5505, Blvd. St-Laurent, Montréal.

REUNIONS DE CERCLES

- 2 novembre: VERCHERES (Verchères)
- 2 " ARTHABASKA (Arthabaska)
- 2 " ST-JUDE (St-Hyacinthe)
- 3 " LES ECUREUILS (Portneuf)
- 4 " MONTCERF (Gatineau)
- 4 " MONTMAGNY (Montmagny)

ECHOS DE CERCLES

St-Roch de l'Achigan (L'Assomption)

Le Cercle a tenu son assemblée le 11 octobre sous la présidence de M. Almanzar Desroches. M. l'Aumônier remplaçait M. l'abbé Laporte pour ce soir-là; il parla de l'union morale entre les membres de l'U. C. C. M. Montreuil a donné un travail sur l'office des débouchés.

La question des achats par l'U. C. C. de St-Roch fut discutée. Sur un total de \$5,000, on estime avoir réalisé un profit de près de \$600.00, rapport fourni par les secrétaires locaux de l'U. C. C.

M. le Président a donné un résumé des questions traitées au Congrès de Joliette.

Le Secrétaire,
Donat LECLERC.

St-Paul de Chester (Arthabaska)

Lundi 8 octobre, le Cercle de St-Paul de Chester tenait son assemblée mensuelle. L'assistance était nombreuse. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous notre aumônier diocésain, M. l'abbé Edgar Laforest. Celui-ci, invité à prendre la parole, remarqua que notre cercle avait l'air avoir envie de vivre pour de bon cette fois-ci. Il nous parla ensuite du récent congrès de Nicolet et des résolutions qui avaient été passées. Si, dit-il, au lieu d'être 10,000 pour demander une chose, nous étions 25 ou 50,000, nous aurions beaucoup plus de chances d'être entendus par

nos gouvernants. Il demande à chaque membre de faire du recrutement pour notre Union. Il nous expliqua ensuite la loi fédérale du Concordat ses avantages. Il dit ensuite quelques mots sur la Société de Colonisation fondée à Nicolet, cet été, et termina en exhortant les jeunes gens et tout le monde à suivre les cours-à-domicile qui seront publiés dans la "Terre de Chez Nous".

M. l'abbé Marier, invité à prendre la parole, fit quelques remarques générales et conclut en disant que toute association doit avoir une bonne base et que l'U. C. C., étant catholique, avait une base solide qui lui permettra de marcher sûrement vers le succès. Après ces conférences, il fut décidé d'essayer d'un système d'annonce pour les membres qui voudraient acheter ou vendre des machines aratoires, chevaux, vaches, etc.

Le Secrétaire,
J.-A. LAROCHE.

St-Victor (Beauce)

Le Cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée le 11 septembre. Etaient présents M. Xavier Latulippe, président, MM. les directeurs Amédée Paré, Ernest Paré, Philippe Bélanger et Norbert Pomerleau, M. l'Aumônier, Josaphat Emond était absent.

M. Xavier Latulippe donna sa démission comme président du dit cercle, elle fut acceptée et M. Do-

minique Lessard fut nommé pour le remplacer.

M. Dominique Lessard, nouveau président, remercia en quelques mots M. Latulippe de tous les bienfaits qu'il a procurés au cercle et il invita M. Patrice Tardif, vice-président du Cercle de St-Méthode, à adresser la parole.

M. Patrice Tardif à son tour remercia M. Latulippe de tout son dévouement rendu au dit cercle et remercia et félicita M. Dominique Lessard, le nouveau président d'avoir accepté la charge du président.

Il parla ensuite de l'association et de l'enrôlement dans l'union dans le but de devenir à être protégés de diverses manières, soit être représentés aux gouvernements, et il expliqua en quelques mots le communisme et sa situation. Il rappela le patriotisme de nos aïeux au premier temps de la colonie.

M. Dominique Lessard remercia M. Tardif de sa belle conférence et l'appuya dans tous les principes.

Le Secrétaire,
Benoni PREVOST.

St-Léonard de Port Maurice

Séance du Cercle de l'U. C. C. tenue le 14 mai sous la présidence de M. Napoléon Délorne.

M. le Secrétaire donne lecture du rapport de la dernière séance lequel est adopté sans amendement.

Il y eut ensuite une succulente fête au sucre, trempette, oeufs dans le sirop, rien ne manquait. MM. Armand Délorne et Napoléon Desmarchais se partagent le prix de présence.

La prochaine séance aura lieu le 11 novembre.

Le Secrétaire,
F. CORBEIL.

Ste-Clothilde (Beauce)

Le Cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée régulière chez M. Béloni Turcotte, sous la présidence de M. Josaphat Doyon. Etaient présents: M. l'Aumônier, tous les directeurs et la majorité des membres. Le Secrétaire donna lecture du rapport de la dernière assemblée qui fut adopté.

Il fut question de réorganiser notre cercle suivant la loi du 1er octobre et le Comité fut établi.

M. l'Aumônier fit une causerie. Il félicita le nouveau Comité et parla du devoir de chaque membre de remplir sa tâche. M. l'Aumônier nous entretint sur le début de la belle organisation de l'union qui existe en Belgique.

Le Secrétaire,
William JOLICOEUR.

St-Joseph (Beauce)
Le Cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée régulière le 9 oc-

tobre sous la présidence de M. Gédéon Doyon, 25 cultivateurs étaient présents.

Après lecture du rapport de l'année qui fut adopté, M. le Président prend la parole pour remercier d'abord les directeurs et aussi tous les membres pour le bon travail que chacun y a apporté durant l'année écoulée. Il insiste fortement pour que chaque membre recrute un membre afin d'augmenter le nombre d'abonnés dans notre cercle.

Après cela, il nous donne quelques détails du Congrès diocésain tenu à Ste-Marie, auquel il a assisté.

Nous procédons ensuite à l'élection des nouveaux officiers pour l'année 1934-35, et après discussion sur toutes sortes de petits détails très importants, la séance est levée.

Le Secrétaire,
Louis-Philippe CLOUTIER.

Beauharnois

Les travaux des champs sont presque terminés, les soirées sont plus longues, il y a regain d'activité au sein de notre cercle.

Je dois passer sous silence les travaux habituels qui, selon les statuts, se font à chacune de nos réunions, pour ne mentionner que les faits principaux.

Le 18 septembre, treize nouveaux membres se sont inscrits pour répondre aux instances souvent répétées de notre aumônier dévoué. Plusieurs des nôtres se groupent pour acheter: broche à foin, sel, farine, écailles d'huîtres; 4,000 lbs en tout. Quelques-uns réalisent un profit de près de deux dollars sur leur commande, grâce à l'U. C. C. L'heure du réveil a sonné, le cercle de Beauharnois semble avoir plus de vigueur, il a quatre ans d'existence. La réunion se termine par le chant "Cultivateurs ô Canadiens".

Le 8 octobre, nous nous assemblons à l'Hôtel de Ville; cette réunion est présidée par M. Emile Dagenais. Nous remarquons à ses côtés M. le chanoine Prévigne, curé, M. le Chanoine O. Bissonnette, aumônier diocésain, M. le Chanoine Laframboise, curé de St-Stanislas de Kostka aumônier du cercle de cette paroisse, le secrétaire de ce cercle, M. O. Vachon, l'accompagne, MM. les abbés McComber, Poirier et Jeannotte, aumônier de notre cercle. M. H. Roy, maire de la ville, Arthur Leduc, maire de St-Clément et membre du cercle, Jos. Leduc, vice-président, Lucien Gendron, sec. et F. Vinet, trésorier.

C'est jour de fête, les diplômes sont remis aux élèves des Cours-à-domicile, ils sont six et ont tous conservé la note très grande distinction.

Les dignitaires présents leurs adressent leurs félicitations.

Nous avons appris avec regret que notre aumônier-fondateur nous

quitte pour aller fonder d'autres oeuvres à Valleyfield. Parmi les oeuvres qu'il a fondées ici, nous comptons: le cercle de l'U. C. C. la réorganisation de la ligue Sacré-Coeur, la Caisse populaire qui sera bientôt officiellement fondée. Sous sa sage direction, les deux premières ont été un succès éclatant malgré les difficultés rencontrées; mais voilà qu'un moment où il aurait joui de voir ses oeuvres pleines de vie, s'acheminer vers le succès, S. Exc. M. Langlois reconnaît ses mérites, l'appelle près de lui pour fonder d'autres oeuvres dans sa ville de Valleyfield.

M. l'Aumônier, avec l'humilité qui le caractérise, ne peut souffrir qu'on lui attribue tous ses mérites, il cherche à rendre à ses collaborateurs dans le cercle un trop grande part des mérites qui lui reviennent en propre.

Le secrétaire fait lecture de rapports des réunions précédentes. Le trésorier donne le résultat des achats faits par les membres et si que le rapport annuel de la Caisse.

La réunion se termine par le chant dédié à l'U. C. C. "Cultivateurs ô Canadiens": Compositeur M. l'abbé Garcia Jeannotte, musicien d'Albert Larrieu. "Monte toujours". Souhaitons qu'un jour la "Terre de Chez Nous" le publie dans ses colonnes.

Le 18 octobre, nous sommes favorisés d'une très belle température. La salle paroissiale est décorée. Les cultivateurs de St-Clément de Beauharnois n'ont voulu laisser partir leur ami sincère, leur vicaire dévoué sans lui faire part de leurs regrets, de leur reconnaissance. Il est huit heures le vice-président et le secrétaire vont au presbytère le prier de venir nous rencontrer. Il est reçu par une salve d'applaudissements, M. le Curé, le R. P. Ménard, évêque, chapelain du collège, le R. F. Dagenault et le R. F. Procureur, évêque MM. Roy, maire de la Ville et Arthur Leduc, maire de St-Clément ont été invités.

Par l'entremise du Président du Cercle de l'U. C. C., M. E. Dagenais, une adresse lui est lue et une bourse lui est présentée.

Il répond avec sa modestie habituelle et nous rappelle qu'il gardera toujours le meilleur souvenir du Cercle et de tous les cultivateurs de la paroisse de St-Clément.

Cette soirée s'est terminée par plusieurs chansons et musiques auxquelles tous répondaient avec entrain.

Des soirées comme celle-ci font époque dans la vie d'un Cercle.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire,

GRANDE REUNION A ST-NICEPHORE (Drummond)

M. l'abbé Edgar Laforest, aumônier diocésain de l'U.C.C., a organisé une réunion très intéressante dans la jeune paroisse de St-Nicéphore, si bien constituée sous la direction spirituelle de M. le Curé L.-P. Binette, le dimanche 21 octobre.

Une grand'messe fut célébrée par M. l'abbé Edgar Laforest, assisté de M. l'abbé Georges Côté, comme diacre, et de M. l'abbé Georges Dubuc, comme sous-diacre tous deux du Séminaire de Nicolet. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Antonio Parenteau, également de Nicolet.

L'après-midi, à 2 heures, grande assemblée des cultivateurs de la région sous la présidence de M. Richard Brown, directeur diocésain de Drummond; bon nombre de curés et d'abbés honoraient l'assemblée de leur présence.

M. l'abbé Laforest ouvrit la séance par une allocution spirituelle, bien à point, après une prière adressée au Très-Haut.

M. R. Brown, après avoir salué les visiteurs et remercié l'assistance d'être venue aussi nombreuse, a su dans un discours superbe démontrer aux cultivateurs la nécessité de l'Union sous toutes ses formes; cultivateurs, dit-il, si vous ne voulez pas périr, unissez-vous; suivez l'exemple de la Belgique et du Danemark, soyez confiants et disciplinés. Vous avez vu le travail de votre président général au Congrès de Colonisation, appuyez-le car il nous faut survivre à la crise et ce n'est qu'en suivant la direction de nos chefs que nous réussissons.

Le R. P. Alph. Deguire, S. J., aumônier général, fut l'orateur suivant, il demanda aux cultivateurs de s'occuper de leurs affaires, faites vous aider, c'est juste, mais restez les maîtres chez vous. Voyez les autres professions, elles vous donnent un bel exemple, viennent-elles demander les cultivateurs quand elles ont des questions à régler?

Le R. P. Deguire parla ensuite de la nécessité de l'étude personnelle pour trouver la solution des problèmes importants de l'heure. Parlant ensuite des Caisses populaires, il sut en démontrer la nécessité dans toutes les paroisses.

L'orateur suivant fut M. R.-M. Pucet, secrétaire général, qui demanda aux assistants s'ils estimaient que l'U. C. C. leur rendait tous les services qu'ils pouvaient en espérer. Il insista sur la nécessité d'assister aux assemblées du

cercle local et de ne pas se gêner pour demander au bureau central tous les renseignements et les services que l'on juge nécessaires.

Citant les achats faits par l'entremise du Comptoir Coopératif de l'U.C.C., M. Pucet insiste pour que les cercles étudient leurs achats à faire assez longtemps à l'avance pour que le secrétariat puisse se rendre compte de l'importance des besoins de chaque cercle au moment des achats.

M. Albert Rioux, président général, sut intéresser l'assistance en donnant un bon nombre de renseignements inédits sur le congrès de colonisation, il démontra les avantages que peut assurer le système si la mise à exécution du projet énoncé se fait tel que soumis.

M. Rioux donna une foule de renseignements que tous les cultivateurs présents trouvèrent très intéressants et il continua son magnifique exposé par de précieux conseils démontrant la nécessité de l'Union catholique; les services qu'elle rend à la classe agricole et aussi les services qu'elle pourrait rendre si nous étions la masse, laquelle joint à l'élite, assurerait le succès à toutes nos revendications parce qu'elles sont justes, raisonnables et dans l'intérêt bien compris du pays.

M. le Curé Binette fit ensuite une courte allocution en faveur de ses oeuvres paroissiales, dont il veut faire un succès, pour le bien-être de tous ses paroissiens.

M. T. Lupien, orgainisateur des Caisses populaires, parla longuement des services que rend une caisse populaire dans une paroisse, il cita maints exemples qui intéressèrent vivement l'assistance; nul doute que dans la région de Drummond où M. Lupien a pris la parole, la bonne semence est jetée, et les Caisses populaires se développeront dans plusieurs paroisses.

M. l'abbé Laforest et M. R. Brown avaient la charge de présenter et de remercier les orateurs, ils s'en sont acquittés avec une maîtrise superbe; ce sont deux chefs qui savent ce qu'ils veulent, ils méritent la confiance de tous, et nous croyons pouvoir déclarer ici, qu'ils la possèdent, la classe agricole en profitera largement dans la belle région de Drummond; car elle est des mieux disposées à progresser et à s'unir.

mes à qui de droit. La couleur bleue ou rouge ne doit donc pas avoir son influence, il faut s'attacher à ses intérêts et non au parti.

Il faut voir d'abord sa religion, sa race, sa profession et s'il reste de la place, le parti. L'union est nécessaire pour tous et spécialement pour l'U.C.C. Il faut créer chez la classe agricole une mentalité coopérative, cet esprit manque.

Imaginez tout l'argent perdu dans de fausses transactions, mettez-le à une caisse populaire et vous aurez un crédit capable de répondre aux besoins des cultivateurs. C'est vrai qu'on apporte comme objection certaines faillites, plutôt rares, en oubliant les faillites de 37 banques qui leur ont fait perdre beaucoup plus. Trop tard pour remédier à ce mal, groupez-vous, tous ensemble si possible, 50,000 cultivateurs unanimes obtiendraient un crédit agricole provincial.

M. l'Aumônier diocésain remercie Son Ex. Mgr Gauthier d'avoir bien voulu s'intéresser à la cause agricole et de nous avoir donné une marque sensible de l'intérêt qu'il porte à la cause, en se faisant représenter aujourd'hui par Mgr Chaumont.

M. l'Aumônier, au nom des congressistes, formule le voeu d'un prompt rétablissement pour la santé de Son Excellence.

M. PETRUS FORTIER

Vient ensuite le maire de Ste-Scholastique, M. Pétrus Fortier, qui nous suggère les moyens pratiques pour réajuster les taxes d'une façon plus juste. Il voudrait la réalisation d'un projet qui ferait retomber le coup des taxes par tous ceux qui ont des revenus et non pas par celui qui porte la dette. A cet effet, une motion est proposée par M. Albert Lafond, secondé par M. Herménégilde Lagarde, de demander au Gouvernement d'étudier un projet au sujet d'un remaniement de taxes de manière à ce qu'elles ne retombent pas seulement sur le propriétaire qui souvent ne l'est que de nom.

M. PARENTEAU

M. Parenteau, agronome pour le comté de Terrebonne, fait ensuite une conférence sur l'enseignement agricole. Il émet le désir de voir se former un grand nombre de cercles agricoles surtout chez les jeunes. Il recommande à ses jeunes gens l'étude, la réflexion, ne pas se hasarder dans des entreprises périlleuses, souvent sous la pression d'un colporteur plus ou moins honnête. Il faut les convaincre que l'agriculture n'est pas un sot métier. Il faut leur enseigner l'esprit d'ordre. Pour aimer, il faut voir du beau, chercher ce qu'il y a de beau dans la culture de la terre. Il faut être honnête, le cultivateur a perdu son marché par sa faute, par des détours déshonnêtes. Il faut l'esprit de justice, nos écoles catholiques d'agriculture dans la province de Québec, répondent à ces principes qui sont nécessaires pour former un cultivateur honnête. Les cours établis dans la province au séminaire de Ste-Thérèse, à la Trappe d'Oka, etc., devraient être plus fréquentés.

Ayons au moins à coeur de savoir suffisamment pour tenir une comptabilité passable. Formons une chaîne solide: clergé, cultivateurs bien pensants, jeunes gens, agronomes, travaillons tous dans un même but.

Mlle P. DESJARDINS

Puis Mlle Pauline Desjardins, de Ste-Thérèse, nous intéresse vivement en nous parlant du retour au métier. Elle fait voir qu'il y a avantage de confectionner son linge au point de vue économique, agrémentation et commercial.

M. CHS-HENRI LALONDE

M. Lalonde, aviseur légal, invite les cultivateurs à s'abonner à

la "Terre de Chez Nous" pour puiser là les solutions à leurs difficultés.

M. L'ABBE ZENON ALARIE

M. l'abbé Zénon Alarie fait une vibrante allocution sur la colonisation. Il a pour mot d'ordre: "Restez chez vous, restons chez nous". Chez nous, dans notre pays, notre Canada, notre Province, notre Paroisse, notre Terre.

Cependant, tous ne peuvent pas rester, et cela a été constaté. Une paroisse de 1,300 âmes, en 40 ans, s'est accrue jusqu'à 8,000. Conclusion: un surplus de population doit partir de la paroisse natale pour s'établir ailleurs. D'où nécessité de coloniser. Faisons-le sous la direction d'hommes compétents, comme les prêtres colonisateurs qui prendront les intérêts des colons.

M. ALBERT RIOUX

M. le Président général, Albert Rioux, revient devant l'auditoire pour traiter de l'électricité et de la ferme.

Dans les conditions actuelles, le cultivateur peut difficilement utiliser l'électricité, et pourtant c'est une nécessité. Il faut donc un remaniement qui permettrait aux cultivateurs d'obtenir un service à un prix plus abordable. A cette fin, il a été proposé par M. Albert Daoust, secondé par M. Albert Drouin, qu'une commission d'étude soit formée sous l'autorité de l'Etat pour remédier à ce malaise.

M. A. St-Jacques, président diocésain, lut un travail sur la centralisation des écoles d'une paroisse de campagne; il y voit des avantages qui semblent minimes à côté des inconvénients qui en résulteraient.

MGR CHAUMONT

Mgr Chaumont parle avec véhémence de l'éducation rurale au foyer et à l'école. Il voit là la clef du succès pour la cause agricole. Il rappelle aux parents l'obligation de fournir cette formation à leurs enfants au foyer et à l'école.

En terminant, il rappelle les paroles de S. Ex. Mgr Courchesne: "Cultivateurs, mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous-en".

R. P. ALPH. DEGUIRE, S.J.

Vibrante allocution du R. P. Deguire en faveur de l'Union.

ELECTIONS

Président: M. Arthur St-Jacques; vice-président: M. Albert Laframboise. Directeurs: Pétrus Fortier, Henri Charbonneau, Hervé Husereau, Armand Lecompte, Omer Lacroix.

Délégués au Congrès général: Arthur St-Jacques, ex-officier; Albert Laframboise, Isidore Clément.

Il est enfin proposé par M. Wilfrid Fournier, secondé par M. Wilfrid Proulx, que demande soit faite à la Commission Canadienne de la radio de donner la causerie de l'U.C.C. de 12.30 heures à 12.45 heures, afin de mieux accommoder la classe agricole.

Le nouveau conseil diocésain a maintenant en fonction son ancien secrétaire, M. l'abbé Ed. Labelle.

ECHOS DE CERCLES

St-Romain (Frontenac)

Le Cercle de l'U. C. C. a tenu sa réunion annuelle dimanche le 14 courant, après la messe dans la salle du couvent; l'assistance était très nombreuse.

Ouverture par la prière par M. l'Aumônier; lecture des minutes et du rapport de l'année écoulée; causerie par M. l'Aumônier sur la Colonisation et le Prêt agricole;

réincorporation de notre Cercle et la plupart des membres paient leur contribution ainsi que trois nouveaux membres.

Sur proposition de M. O. Jacques, appuyé par M. P. Marceau, que le même bureau de direction soit réélu pour l'année courante.

Le Secrétaire,
Odina CAMPEAU.

St-André de Matapédia

Le cercle a tenu son assemblée le 21 octobre sous la présidence de M. Pierre Ouelon. Monsieur l'Aumônier a donné une causerie sur l'achat des engrais chimiques par l'entremise de l'U. C. C. et a longuement parlé des cours à domicile.

Le Secrétaire,
Alp. LANDRY, fils.

Compton

Le cercle de l'U. C. C. tenait son assemblée mensuelle dimanche le 7 octobre.

M. David Bolduc présidait l'assemblée. Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière assemblée et de quelques commentaires de M. le Président, M. Aurèle Carrier, aviculteur de la paroisse, fut notre principal conférencier.

M. Carrier, comme il l'admet lui-même, ne connaît pas à fond la théorie avicole, mais une chose certaine, et tous ses auditeurs ont pu s'en rendre compte, c'est qu'il est très fort en pratique.

Il traite de certaines maladies et principalement de celle du ver blanc qui dans le moment fait de grands ravages.

L'hygiène, la nutrition, la sélection et d'autres points non moins importants sont traités en maître par M. Carrier.

Un comité de colonisation est ensuite formé; il se compose de l'aumônier du cercle, le Rév. P. E. Brouillet, et de MM. A. Dubé, S. Carrier, D. Bolduc et A. Chapdelaine.

L'assemblée se termine par quelques conseils du président, et tous sont enchantés de leur soirée.

Le Secrétaire,
Benoit MERCIER.

Weedon (Wolfe)

L'assemblée générale annuelle des membres du Cercle de l'U. C. C. a été tenue le 18 octobre dans l'ordre suivant: Prière, Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée accepté sans discussion. Lecture des correspondances. Allocution par l'Aumônier. Inscription des membres. Election du bureau de direction.

Il est résolu d'intensifier le recrutement par la propagande à domicile, et l'on remercie le cercle de l'Ange-Gardien de Rouville de la suggestion et on désire que l'exemple se généralise dans la province pour le plus grand bien de tous.

Le Secrétaire,
J. S. FONTAINE.

St-Bonaventure (Yamaska)

Le Cercle tenu son assemblée le 7 octobre sous la présidence de M. l'Aumônier.

M. l'Aumônier donne l'ordre de faire de la propagande et demande à chaque membre de s'engager à recruter un nouveau membre.

M. Eug. Paulhus a donné un travail sur les soins à donner à la vache laitière.

A la prochaine assemblée, M. Alp. Lemaire donnera une causerie sur un sujet de son choix. Le Cercle de St-Bonaventure appuie les résolutions passées au Congrès diocésain.

Le Secrétaire,
Alp. LEMAIRE.

CONGRES DIOCESAIN DE MONTREAL-NORD

Ce Congrès a été tenu à Ste-Scholastique le 24 octobre 1934.

A 9.30 heures, messe des congressistes dite par l'aumônier diocésain, M. A. Léveillé, curé de St-Hermas; suivie d'une instruction de circonstance donnée par l'aumônier général, le R. P. Alphonse Deguire, S.J.

Ouverture officielle du Congrès à 11 heures dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. M. Arthur St-Jacques, président diocésain, en termes heureux, souhaite la bienvenue à tous. Parmi les auditeurs, on remarquait Mgr Chaumont, représentant officiel de l'archevêché, M. l'abbé Zénon Alarie, directeur des prêtres colonisateurs. Bon nombre de curés, religieux et vicaires employés au ministère dans les paroisses environnantes; total 33.

Le congrès est tenu sous la présidence de M. Arthur St-Jacques, qui dans une vibrante allocution, nous assure que l'U.C.C., malgré les coups de massue qu'elle reçoit

de tous côté est bien vivante et vivra encore.

M. ALBERT RIOUX

Vient ensuite le président général, M. Albert Rioux; en quelques mots, il nous met sous les yeux le but du congrès qui doit être fait par les cultivateurs sous la direction d'hommes compétents venus pour les diriger dans leur marche. Les cultivateurs doivent s'unir pour faire et conserver leur marché en train de passer aux étrangers. Pour lui, dans les circonstances, le marché est une question capitale. Les cultivateurs doivent se grouper et se mettre en garde contre certaines compagnies qui s'appliquent à les exploiter. Par exemple une machine agricole sortant de la manufacture, au coût de \$14.00, leur est vendue pour la jolie somme de \$100. Donc, profit exorbitant au détriment du cultivateur et il en est ainsi dans bien d'autres cas.

Les cultivateurs doivent s'unir en éliminant tout esprit de parti politique, présenter leurs problè-



"Mon Dieu, ma famille et mes champs".

LA TOUSSAINT

Cette fête religieuse, que toute la chrétienté célèbre avec une dignité devant laquelle toutes les sectes religieuses s'inclinent, n'est-elle pas essentiellement la fête du souvenir, le culte des morts ?

Quel est celui ou celle qui n'a pas dans le cimetière paroissial ou un autre un ou plusieurs êtres chers disparus depuis un temps plus ou moins éloigné ? Quel est donc le sentiment qui fait que nous, les humains, nous n'oublions jamais ? le temps peut émousser nos regrets, calmer notre douleur, mais il est rare, bien rare, que l'oubli complet se fasse.

Est-ce un privilège que Dieu a réservé à l'homme ? Nul doute qu'il en est ainsi. Mais pourquoi ce culte du souvenir n'est-il pas aussi vivace dans tous les coeurs, pourquoi des parents éplorés ne manquent-ils pas une visite au cimetière et que des enfants gâtés quelquefois par l'existence se contentent-ils simplement de penser "aux vieux" qui reposent là-bas, sans songer que l'exemple qu'ils donnent les voue à l'oubli sans rémission.

En ce grand jour de la Toussaint, pensons à nos morts, prions pour eux, visitons leur tombe et s'il n'est pas possible de faire une grande toilette au cimetière, consolons-nous en songeant que nos morts nous voient du haut du Ciel et qu'ils nous protègent.

Un écrivain dont nous avons oublié le nom, a écrit qu'"un peuple qui respecte ses morts a le culte du souvenir et qu'il est appelé à de grandes destinées".

Un autre a dit que : "la visite d'un cimetière lui faisait mieux comprendre la mentalité d'une population que ne pourraient le faire les plus beaux discours".

Un troisième, religieux renommé que nous avons bien connu, a déclaré que : "Bien heureux étaient les vivants qui pouvaient prier sur la tombe de leurs chers disparus".

L'Eglise nous demande bien peu, si nous comparons à ce qu'Elle nous donne, nos Morts ne nous demandent rien, après tout ce qu'ils nous ont donné; notre devoir est facile à remplir et disons-nous bien que si nous désirons ne pas être oubliés, nous devons donner l'exemple à ceux qui sont témoins de nos actes, notre conduite dictera la leur; à nous de leur montrer le droit chemin et leur apprendre "le respect des morts".

EXPERIENCE

LE CHAPELET DES MORTS

Sur les larmes-de-Job dont la chaîne de fer
Porte le crucifix de cuivre et la médaille,
Grand-mère, dans la chambre, égrené, maille à maille,
Le chapelet, pour ceux d'autrefois et d'hier.

Pâle soeur des défunts, sainte de l'oratoire,
Pâle ombre dont les jours ne sont plus qu'un long soir,
De plus près que personne, elle entend, sans le voir,
L'être éploré qui clame au fond du purgatoire.

Afin d'ouvrir à tous, les paradis rêvés,
Pour tous ceux dont les corps gisent au cimetière,
Abandonnés déjà, sans secours, sans prière,
Larme à larme, elle épand la plainte des ave.

Seule, jointe à la peine, au nostalgique exil
Des âmes qui lui sont parentes, elle prie :
"A l'heure de la mort, priez pour nous, Marie,
Priez pour eux, priez, ô Mère! Ainsi soit-il".

Un ange emportera le message qu'envoie
Celle qui s'est vouée aux deuils du souvenir.
Les larmes, les regrets, les douleurs, vont finir
Dans la communion de l'éternelle joie.

La sainte femme a l'air presque immatériel,
Et nous nous demandons si l'aurole blanche,
Dont l'âge a couronné la tête qui se penche,
N'est pas quelque reflet anticipé du ciel.

Nérée BEAUCHEMIN

(Patrie Intime)

LE PETIT CIMETIERE

Heureux celui qui repose
Au pied du clocher natal
Réveillé dès l'aube rose,
Par la chanson du métal !

Il dort près de sa demeure,
N'a que changé de lit-clos :
De sa veuve qui le pleure
Il entend tous les sanglots !

Il sait que, les Vêpres dites,
Elle viendra, lui portant
Les roses, les clémates,
Les genets, qu'il aimait tant !

Il entend causer les hommes
De l'autre côté du mur :
"On aura beaucoup de pommes!
Le blé noir est déjà mûr !"

Quand la classe est terminée,
Il entend des petits pas :
C'est Mona, sa fille ainée,
Fanch et Yann, ses petits gâs;

Ils entrent au cimetière;
Ils les entend tous les trois
Faire une courte prière
Et trois grands signes de croix;

Puis, c'est, là-haut sur sa tombe,
Un gai clic-clac de sabots
Puis tout se tait : le soir

[tombe
Sur les rustiques tombeaux.

Il est seul en la nuit noire
Et soupire après le jour
Comme une âme en Purgatoire
Après l'éternel Séjour

Mais sachant bien qu'au passage
On le viendra voir encore,
Il tire sur son visage
Son linceul, puis se rendort;

Celui qui meurt au village
N'est jamais tout à fait mort !
Théodore BOTREL.

Une pomme croquée chaque matin prévient nombre de maux, affirment les médecins hygiénistes. Pourquoi, dans nombre de foyers, ne substituerait-on pas une bonne pomme du Canada à l'orange importée qui fait partie du menu du déjeuner? Ce n'est peut-être qu'une habitude à prendre, mais quelle portée économique elle aurait pour les producteurs de chez nous et le commerce québécois!

Nombre de personnes n'achètent pas de fruits, prétendant que cela revient trop cher. Mais à tout considérer, les fruits sont moins coûteux que les remèdes, et leur consommation régulière permet souvent de se passer de médicaments. Il est plus agréable d'absorber du fer en croquant une pomme savoureuse que d'en acheter à la pharmacie sous forme de remèdes plus ou moins amers.

Pour devenir bon aviculteur, il faut avoir la vocation, tout comme dans n'importe quel autre métier ou profession. L'amour de la science avicole doit d'abord guider celui qui veut s'y livrer. S'il marche à contre-coeur, il ne fera que tâtonner, perdre ses sous et son temps.

Le jus pur de tomates est excellent pour l'alimentation des bébés et remplace avec avantage le jus d'oranges. Toute ménagère peut le préparer elle-même et faire sa provision à l'automne en suivant la recette publiée dans le Journal d'Agriculture, édition du 25 août.

HEURE CATHOLIQUE

La causerie religieuse à l'Heure catholique du 4 novembre, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sera donnée par le R. P. Eloi Morissette, T. S. S. professeur au scolasticat des Pères du T. S. Sacrement à Montréal. Il continuera à exposer la vie et les missions de saint Paul.

Cette causerie commence à 6 h. précises. A 6 h. 20 concert spirituel par les aveugles de l'Institut de Nazareth sous la direction de M. Armand Pellerin. A 6 h. 45 causerie missionnaire par la Rde Soeur St-Pierre Claver, des Soeurs de Ste-Croix, sur les missions de sa communauté.

PROPAGANDE ANTI-COMMUNISTE

L'Ecole Sociale Populaire poursuit sa campagne anticommuniste. Quelques-unes des conférences données à Montréal en septembre seront répétées en quelques autres villes. On commencera par Sherbrooke. Ces conférences auront lieu de semaine en semaine à raison d'une par soirée. Les premières feront connaître le communisme dans sa doctrine et ses applications, les autres exposeront les réformes sociales qui peuvent préserver notre pays de ce fléau.

L'INTOURIST TROMPE LES ETRANGERS

Un groupe d'ouvriers canadiens vient de partir pour la Russie. Ils y seront les hôtes de l'U.R.S.S. qui les promènera à travers la pays. Qu'y verront-ils? Seulement ce qu'on voudra bien leur montrer et ce sera bien souvent des choses camouflées, aménagées spécialement pour eux.

Cette tactique plus d'un touriste étranger l'a déjà dénoncée. Elle ressort d'ailleurs des livres qu'ont publiés les visiteurs où se trouvent toujours décrites les mêmes institutions et les mêmes usines. Mais voici un témoignage plus direct encore.

Le numéro 172 d'"Izvestia", journal officiel, 26 juillet, dernier publie un article de l'écrivain soviétique très connu Ehrenbourg, sous le titre "Otkrovenny razgovor" (une franche conversation).

Voilà ce qu'y raconte le camarade Ehrenbourg.

N'ayant pas d'habitation personnelle, il loge à l'hôtel.

Un soir, le garçon vint le prévenir, sans explications aucunes, que "demain il n'aura rien". Ehrenbourg ne prend pas cet avis au sérieux, mais le lendemain matin

ne reçoit pas son thé. Il descend pour demander des explications et voit un tableau inaccoutumé. L'escalier était propre et décoré, des pots-de-fleurs à chaque marche, partout circulaient des sommeliers propres et des servantes coquettes. La salle du restaurant a été également décorée de fleurs et de tableaux, même d'icônes, le linge était propre, et les garçons bien stylés, à chemises blanches! Ehrenbourg est stupéfait: La propreté est un vice bourgeois, banni du pays du communisme victorieux.

Il veut savoir ce que cela signifie. Est-ce une mise en scène d'un film? Non, réplique-t-on, c'est une réception de touristes étrangers, et c'est l'Intourist qui dirige les transformations de l'hôtel.

Ehrenbourg est révolté: on trompe donc ainsi les touristes étrangers! L'Intourist les reçoit dans des hôtels spécialement arrangés où ils sont servis par des garçons bien dressés. La table est abondante et exquise, la musique et autres distractions sont créées pour empêcher les naifs étrangers de voir la vraie vie de l'U.R.S.S.

Ehrenbourg affirme que seul l'Intourist est coupable de cette supercherie. Mais l'Intourist est une organisation gouvernementale qui agit d'après les instructions du gouvernement. C'est donc le gouvernement communiste qui trouve nécessaire de tromper les étrangers et qui pense (peut-être avec raison) qu'on ne peut pas leur montrer autre chose que l'U. R. S. S. telle quelle est si l'on veut être admis à la S. D. N. ou si l'on cherche des crédits à l'étranger.

LE COMMUNISME HORS LA LOI

Tandis qu'au Palais de Genève, la S. D. N. ouvre les portes de ses assemblées aux bandits rouges

Tandis que, de toutes parts, on se laisse aveugler par les fallacieux mensonges des émissaires du Kremlin

L'U.R.S.S. TRAVAILLE A DETRUIRE LE MONDE, A INSTAURER LE REGIME ROUGE.

Pendant que leur diplomates font d'hypocrites avances aux gouvernements du monde entier, des propagandistes rouges sont spécialement éduqués à Moscou pour aller lutter au sein même des colonies de ces gouvernements, y fomenter des révoltes et y établir leur régime de terreur et de sang.

TOUT CELA EST PROUVE, d'une façon irréfutable, par la "Documentation Anticommuniste" du Cilacc dans son dernier numéro 12, 13 de septembre, qui montre clairement le lâche attentat que les Soviets accomplissent; contre la richesse même d'une nation: les colonies.

SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND



UN sirop de table pur, nutritif et bon marché. Les enfants en adorent le goût.

THE CANADA STARCH CO. LIMITED, MONTREAL



LETTRE HEBDOMADAIRE AUX CULTIVATEURS

9ième COURS A DOMICILE DE L'U. C. C. (Tous droits réservés) OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

L'eau du sol.

de
L'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne

1ère Partie

LE SOL

2ième LEÇON

LES COMPOSANTS DU SOL

par

Auguste Scott, B. A., M. S. A.

"Reproduction interdite"

Tous les éléments du sol peuvent se grouper en deux grandes catégories: les composants physiques et les composants chimiques.

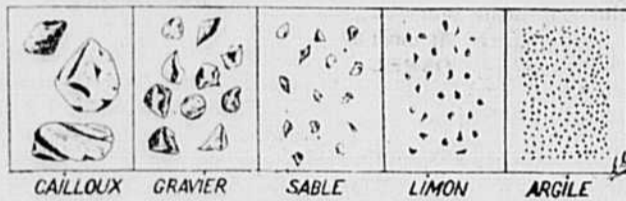
Les Composants Physiques

En examinant un peu attentivement une poignée de terre, on y voit un mélange de débris de roches, de débris organiques et d'une quantité plus ou moins grande d'eau. Ce sont là les composants physiques du sol, parce que l'on peut les différencier sans l'aide de la chimie.

Débris de roches.

Ces débris proviennent de l'effritement des roches. Ils peuvent être de toutes les grosseurs, à partir du gros cailloux jusqu'à la fine particule que l'on ne peut voir sans l'aide d'instruments spéciaux.

Pour faciliter l'étude de ces débris de roches, on les a groupés en différentes catégories suivant leur grosseur :



Dessins montrant la grosseur relative des différents débris de roches, que l'on peut rencontrer dans un sol.

1) — *Les cailloux* (16) ou roches ne font partie du sol, au sens agricole.

2) — *Le gravier* (17) est encore trop gros pour être considéré comme partie intégrante du sol.

3) — *Le sable* (18) constitue les plus gros fragments faisant partie du sol proprement dit. Par le fait que les grains sont gros l'eau et l'air y circulent facilement.

4) — *Le Limon* (19) comprend les fines particules que l'on ne peut voir qu'à la loupe. Ces particules sont plus petites que celles du sable, mais plus grosses que celles de l'argile; c'est pourquoi leurs propriétés tiennent le milieu entre le sable et l'argile.

5) — *L'argile* (20) comprend les plus petites particules que l'on rencontre dans un sol. Quand elles sont mouillées, elles ressemblent plutôt à de la gélatine; c'est ce qui fait qu'elles peuvent rester longtemps en suspension dans l'eau. Comme elles sont très petites, elles se collent facilement les unes aux autres; nous avons là l'explication du fait que l'air et l'eau y circulent très difficilement et qu'elles durcissent en séchant.

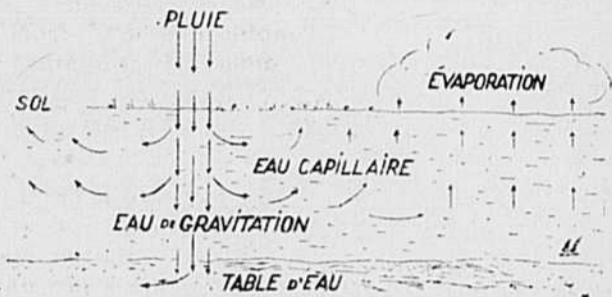
C'est cette argile ou matière colloïdale (21), aidée de l'humus (26) qui permet au sol de retenir l'eau et les principes fertilisants.

Débris organiques.

Ce sont les plantes, parties de plantes, le fumier, les déchets d'animaux qui constituent ce composant du sol. En général, on donne le nom de matière organique à ces débris plus ou moins bien décomposés. Cependant la partie de cette matière organique qui est bien décomposée, porte le nom d'humus (25). C'est cet humus qui donne la coloration noire aux sols qui en contiennent suffisamment. Si la matière organique s'accumule en très grande quantité et si elle est peu décomposée, on lui donne le nom de tourbe. La tourbe est de couleur plutôt brun jaunâtre.

La matière organique spécialement l'humus est absolument essentielle pour la croissance des plantes.

L'eau constitue un des composants du sol absolument nécessaire à la plante (27). L'eau que l'on voit sur le sol, après de fortes pluies ou dans les terrains mal égouttés n'est pas utile à la plante mais plutôt nuisible. On l'appelle eau de gravitation. L'égouttement du sol a pour but de le débarrasser de cette eau. L'eau qui vient des profondeurs du sol et qui tend à monter vers la surface, sans l'imbiber, s'appelle l'eau capillaire. C'est la seule utile.



Dessins montrant l'eau de gravitation et l'eau capillaire dans le sol. Les flèches indiquent dans quelles directions elles se meuvent.

Le cultivateur qui bine (147) sa culture sarclée, après chaque pluie, empêche la déperdition d'une certaine quantité de cette eau si précieuse.

Les Composants Chimiques

Ce sont ces éléments que l'on ne peut pas voir, mais que le chimiste peut déterminer au laboratoire par l'analyse; ils fournissent à la plante sa nourriture. Ces composants portent aussi le nom de matière minérale.

Éléments constituant la matière minérale.

Les éléments qui constituent la matière minérale du sol sont nombreux: les uns sont plutôt inutiles, comme l'aluminium, la silice (762), etc., d'autres sont utiles, comme le fer, la magnésie (781), etc., enfin ceux d'un troisième groupe sont d'autant plus utiles qu'ils sont plus exposés à faire défaut. Ils sont au nombre de quatre (31): l'azote, l'acide phosphorique, la potasse et la chaux.

En général, ce sont les éléments qui existent en plus petite quantité. C'est une raison pour laquelle ils sont exposés à faire défaut. C'est de ceux-là surtout qu'il faut se préoccuper. Le cultivateur, qui améliore son système de culture (252), conserve bien son fumier, emploie des engrais chimiques, préserve ou restitue à son sol ces éléments si précieux.

Formes de ces éléments essentiels dans le sol.

Tous ces éléments existent dans le sol sous des formes peu solubles. Ceci explique pourquoi une terre pauvre — Une terre pauvre est une terre qui contient peu d'azote, d'acide phosphorique, de potasse ou de chaux — peut produire, pendant longtemps, même sans recevoir aucun fertilisant (153).

L'azote du sol (33) se trouve surtout dans la matière organique où il est insoluble et de peu d'utilité pour les plantes. Ce sont des bactéries (43) qui décomposent la matière organique, libèrent ainsi l'azote et le mettent à la disposition de la plante.

L'acide phosphorique (36) existe dans la matière minérale du sol; elle ne fond à peu près pas dans l'eau du sol. Cependant les plantes, au moyen des acides sécrétés par leurs racines, réussissent à solubiliser assez d'acide phosphorique, pour satisfaire à leur besoin.

La potasse (38) est associée à la silice (762), dans les plus fines particules du sol. Sous cette forme, elle est trop insoluble pour servir aux plantes. Cependant la chaux qu'il y a dans le sol ou celle que le cultivateur y ajoute, aidée des acides sécrétés par les plantes, peut solubiliser assez de cet élément, pour satisfaire aux besoins de la plante.

La chaux (40) est l'élément du sol qui est le plus soluble; elle l'est tellement que la plante ne peut utiliser toute celle qui s'y trouve sous forme soluble. C'est pourquoi il se perd beaucoup de chaux dans l'eau de drainage; c'est ainsi que beaucoup de sols sont pauvres en cet élément.

QUESTIONS

- 1) — Qu'entend-on par composants physiques du sol? Par composants chimiques?
- 2) — D'où viennent les débris de roches?
- 3) — Comment sont groupés ces débris de roches?
- 4) — Quels sont les groupes qui font partie du sol proprement dit?
- 5) — Qu'entend-on par sable? Limon? Argile?
- 6) — Comment sont constitués les débris de plantes?
- 7) — Sous quelle forme l'eau du sol est-elle utilisable?
- 8) — Quels sont les éléments qui constituent la matière minérale du sol?
- 9) — Sous quelles formes se trouvent les quatre éléments principaux du sol?

Station expérimentale — Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

LA CONSERVATION DES LÉGUMES EN HIVER

La grande valeur alimentaire des légumes que nous cultivons les rend nécessaires à l'alimentation de l'homme. Durant l'été, on les prend au jardin, c'est facile; mais l'automne, il faut songer à les mettre en bon état de conservation pour l'hiver afin d'en consommer le plus longtemps possible.

Pour ce qui regarde l'oignon, il faut le placer dans un endroit sec et frais, attaché par les queues et suspendu aux poutres, ou encore étendu en mince couche sur le plancher.

Les choux-de-Siam, les carottes et les betteraves se conservent bien dans une cave pas trop chaude au moyen de la stratification, c'est-à-dire un rang de sable bien sec et un rang de légumes, un rang de sable et un rang de légumes, etc. On peut très bien réussir également à conserver ces trois genres de légumes en prenant de la tourbe provenant d'une tourbière pour faire la stratification.

Les choux doivent être secs et bien nettoyés; les feuilles malades ou sèches doivent être enlevées. On les place ensuite soit dans des boîtes à claire-voie ou suspendus aux poutres d'une cave fraîche et bien aérée.

Pour la préparation du poireau et du céleri, c'est la même chose que pour le chou; il faut leur faire une bonne toilette. On les place ensuite debout dans environ 6 pouces de sable dans une cave sombre et bien ventilée à une température maintenue autant que possible à 35°F.

LA TONTE DES VACHES

À l'automne, dès qu'on commence à faire coucher les vaches à l'étable, il faut leur tondre le pis, les flancs, les fesses, même les jarrets afin d'éviter l'accumulation du fumier en ces endroits, si l'on veut obtenir un lait propre.

Un peu plus tard, lorsque tout le troupeau laitier entre à l'étable pour l'hivernement, on continue la tonte. La méthode suivie à cette Station n'est pas de tondre le corps entier des animaux, mais bien la tête, le cou, les épaules et une lisière sur le dos, en plus des parties déjà mentionnées. Pour éviter les refroidissements, on ne tond pas les côtés parce que, au cours de l'hiver, les vaches sont envoyées dehors tous les jours durant environ 20 minutes lorsque la température est favorable.

Un autre travail important et même nécessaire pour le bien-être et la propreté des vaches, est de les brosser et de les étriller tous les jours.

LE TRAITEMENT CONTRE LES POUX

En faisant la tonte des animaux, c'est le bon temps de se rendre compte s'ils ont des poux. Même sans faire la tonte, il est facile de découvrir les poux en examinant avec soin le fond du poil, surtout dans les régions du cou et des épaules. Généralement, quand un

(Suite à la page 11)

**Aux anciens —
un grand passé**

AUX JEUNES AGRICULTEURS

**Aux jeunes
un bel avenir**

"La charrue est et restera le plus bel outil que l'on puisse mettre dans la main d'un jeune homme".

**STATION EXPERIMENTALE,
FARNHAM, QUE.**

CONSEILS D'ACTUALITE

LE MENAGE DU JARDIN ET DES CHAMPS

La propreté sur la ferme ne doit pas se rapporter uniquement aux bâtisses et à leurs dépendances, mais s'étendre même au jardin comme aux champs.

Lorsque les légumes sont enlevés du potager, il importe de détruire tous les déchets restés sur le terrain. En brûlant ou en enterrant les tiges et les feuilles, la dissémination d'un grand nombre de mauvaises herbes et la propagation de plusieurs maladies seront évités, et l'éclosion de milliers d'oeufs d'insectes ainsi que le développement de leurs larves seront empêchés. Pour porter la mort à ces ennemis du jardin, il n'y a pas de moyen plus pratique qu'un bon labour d'automne.

Dans les régions où l'épidémie de la pyrale du maïs est à craindre, il faut que chacun se fasse un devoir de détruire toutes les tiges qui sont encore sur le champ, principalement, s'il s'agit de maïs sucré, milieu préféré de l'insecte pour ses ravages.

Le temps des labours passé, on consacrerait quelques jours à débarrasser les clôtures de certains arbustes qui grandissent très rapidement et qu'on néglige trop souvent. En leur passant la faux ou la hache chaque automne, leur contrôle définitif devient facile.

Aussi pour un meilleur coup d'oeil de la ferme et pour un fonctionnement plus facile des instruments aratoires, il est recommandable de placer les roches en digues ou dans des endroits impropres à la culture de manière à ce qu'elles n'embarrassent plus personne une fois pour toutes.

Montrons donc du bon goût pour les alentours des bâtiments de la ferme et donnons à nos jardins et à nos champs la bonne tenue qui les fera admirer même lorsqu'ils seront dépouillés de leurs récoltes.

METTONS A L'ABRI MACHINES AGRICOLES

Certaines négligences coûtent parfois bien cher aux cultivateurs qui en sont coupables. A l'époque actuelle de l'année, il arrive encore de voir des faucheuses, des chargeuses de foin, des lieuses, etc. qui attendent en vain le coin de la remise qui leur revient.

Un peu d'observation permet de constater que la faucheuse de tel ou tel cultivateur fonctionne encore à merveille après dix-huit à vingt ans de service, tandis que celle de son voisin est pratiquement hors d'usage après avoir coupé quatre ou cinq récoltes. D'où vient cette différence de durée de deux machines semblables souvent issues de la même manufacture et fonctionnant sur des fermes semblables? Le plus souvent n'est-elle pas due au soin particulier donné à la première et à une grande négligence soufferte par la seconde. Certes, chaque cultivateur ne saurait être trop pressé pour ne pas prendre quelques minutes pour mettre à l'abri tout instrument qui n'est plus d'usage pour la saison. Il suffit d'un peu de temps pour faire leur toilette. Celle-ci consiste à enlever la terre qui adhère un peu partout aux parties métalliques de la machi-

ne, à les dérouiller au moyen de brosse d'acier et à les recouvrir d'une légère couche d'huile.

Si l'on n'a pas la précaution de leur donner autant de soin, qu'au moins, on les protège des pluies d'automne et des intempéries de l'hiver qui endommagent plus la machinerie agricole que le travail auquel on la destine.

Ne retardons donc pas à remettre telle pièce aratoire dès que nous avons fini de nous en servir, autrement, elle sera vouée à une détérioration rapide qu'il nous faudra payer un jour ou l'autre. De plus l'aspect du tour des bâtisses y gagnera même en automne.

L. de G. Belzile, B. S. A.

RURALISONS !

Tout le monde se plaint, dans les villes c'est le chômage; à la campagne ce sont les produits qui se donnent.

Et les enfants qu'il faudrait établir quelque part;

Chez nous il aurait pu en être autrement, mais au lieu de vivre notre vie normale, nous avons préféré déruraliser notre population.

Ca nous a permis de vendre nos forêts aux autres, de donner en "free holds" des étendues considérables de notre patrimoine national, et avec les terres, de donner aux autres nos ressources naturelles.

Le résultat, nous l'avons. Nos campagnes remplies de jeunes gens qui ne savent où se placer, qui pour l'immense majorité ne peuvent attendre aucune aide de leurs parents; nos villes dégorgeant de chômeurs que l'Etat doit faire mal vivre.

Pour remettre un peu d'ordre dans nos affaires, il nous faudrait un marché local plus considérable, et ce marché ne peut s'obtenir que par l'augmentation de la population rurale.

Si des dix millions de Canadiens, sept millions vivaient à la campagne, ou encore si les Canadiens que notre politique économique du dernier siècle a poussés aux Etats-Unis habitaient nos campagnes, notre situation serait tout autre.

Notre pouvoir d'achat serait doublé, nous ne connaîtrions pas les temps difficiles que nous traversons, les finances nationales, provinciales, municipales seraient en meilleur état, et il y a de grandes probabilités que dans nos péteniciens et nos prisons les pensionnaires seraient moins à l'étroit que de nos jours.

Trop de nos gens perdent de vue qu'avec le développement du machinisme l'ère des grandes agglomérations industrielles surpeuplées est passée, et, que cela leur plaise ou non, des douzaines de milliers de familles ouvrières de nos villes ne seront jamais réabsorbées par l'industrie urbaine.

Comme, même si elles le voulaient, les villes ne pourraient indéfiniment faire vivre ces gens à ne rien faire, il faudra nécessairement que ces familles se résignent à se procurer par d'autres moyens, les denrées qu'il leur faut pour manger, les habits pour se vêtir, une maison pour s'abriter et du chauffage pour les temps froids et faire cuire les aliments.

Il est des pays où la solution de ce problème serait excessivement difficile.

Chez nous il en est autrement, parce que nous avons des douzaines de millions d'acres de bonne terre arable où des familles peuvent se procurer tout ça, si elles le veulent, et si les autorités se décident à faire leur part, toute leur part pour que nos gens puis-

LA DISTRIBUTION DE LA BONNE SEMENCE

L'une des améliorations qui seraient peut-être le plus à souhaiter pour l'agriculture canadienne, serait de réduire le nombre de variétés de céréales et d'autres récoltes et de mieux sélectionner, de mieux cribler et de mieux trier la semence des meilleures variétés.

Quelques-uns des cultivateurs qui emploient les meilleures variétés emploient également les meilleures facilités de criblage, et la semence qu'ils sèment est supérieure sous tous les rapports à celle qui est employée par leurs voisins; leurs récoltes sont également d'une qualité supérieure et l'on peut dire d'eux littéralement qu'ils récoltent ce qu'ils sèment.

Par contre, il y en a beaucoup d'autres qui ne savent pas quelle variété de blé, d'avoine ou d'autres récoltes ils cultivent. Ceci équivaut à dire qu'ils ne savent pas si cette variété est mauvaise, pauvre ou indifférente. Il y en a d'autres encore qui savent assez bien le nom de la variété de leur récolte, mais qui se sont laissés tromper sur les mérites d'une certaine variété et qui attachent beaucoup d'importance à une espèce qui n'est pas la meilleure pour le district ou qui est même peut-être partout d'une qualité inférieure. On devrait comparer soigneusement les mérites des différentes variétés et choisir celles qui, dans les conditions locales, combinent à la fois un gros rendement et une bonne qualité. Le producteur qui néglige cette précaution y perd beaucoup et cette négligence cause, dans l'ensemble, une diminution sensible de la récolte totale.

L'emploi de la semence qui n'est pas pure quant à l'espèce et à la variété donne aussi des résultats regrettables. Très souvent, une espèce de grain est contaminée par une autre, ou une variété est devenue tellement mélangée avec une ou d'autres variétés de la même espèce, que la récolte qui en résulte ne convient pas pour la semence et que sa valeur marchande subit de ce chef une grande dépréciation. Les différences qui existent entre les variétés relativement à l'époque de la maturation, de la couleur, de la grosseur, et de la forme du grain, de l'aptitude à la mouture ou pour l'alimentation, font ressortir la nécessité de tenir chaque variété aussi pure que possible.

Il y a heureusement aujourd'hui dans toutes les provinces canadiennes des producteurs et des associations de cultivateurs qui se spécialisent dans la production de semence enregistrée, certifiée ou améliorée No. 1 des récoltes ordinaires. Leurs efforts dans la production de bonne semence et la distribution de cette semence parmi les autres producteurs sont encouragés par les Ministères fédéral et provincial de l'Agriculture.

Et, peut-être, redeviendrions-nous les maîtres chez nous!

J.-E. LAFORCE.

le 27 octobre, 1934.

LES OISEAUX DE NEIGE

Quand le rude Equinoxe, avec son froid cortège,
Quitte nos horizons moins inhospitaliers,
Sur nos champs de frimas s'abattent par milliers
Ces visiteurs ailés qu'on nomme oiseaux de neige.

Des graines nulle part! nul feuillage aux haliers!
Contre la giboulée et nos vents de Norvège,
Seul le regard d'en haut les abrite, et protège
Ces courriers du soleil en butte aux oiselières.

Chers petits voyageurs, sous le givre et la grêle,
Vous voltigez gaiement, et l'on voit sur votre aile
Luire un premier rayon du printemps attardé.

Allez, tourbillonnez autour des avalanches;
Sans peur, aux flocons blancs mêlez vos plumes blanches!
Le faible que Dieu garde est toujours bien gardé.

Louis FRECHETTE

NOUVEAU SERUM POUR LA MALADIE DES JEUNES ANIMAUX

L'Institut des recherches sur les maladies des animaux, qui fait partie de la Division de l'Hygiène des animaux du Ministère fédéral de l'Agriculture, a fait des progrès bien nets dans les questions qui se rapportent à la maladie des jeunes animaux chez les renards et les autres animaux à fourrure.

En 1931, après la maladie des jeunes renards qui avait sévi dans les Provinces Maritimes en 1930-31, causant de si lourdes pertes que toute l'industrie des renards dans cette partie du Canada était sérieusement menacée, une étude intensive a été faite des virus qui causent la maladie. Un sérum contre la maladie a été développé, qui confère une protection adéquate lorsqu'il est administré dans des conditions expérimentales et il a donné également des résultats très encourageants dans les essais pratiques qui ont été effectués sur les fermes où la maladie avait fait son apparition. Ce sérum peut maintenant être fourni sous certaines conditions et en quantités limitées à la demande des propriétaires, pour être soumis à des essais plus complets sur les fermes d'élevage.

Ces recherches sur la maladie des jeunes animaux à fourrure ont été entreprises à la requête de l'Association des éleveurs de renards et à visons. Elles ont nécessité l'établissement de facilités spéciales à l'Institut des recherches sur les maladies des animaux à Hull. Il a fallu construire des logis spéciaux, des parcs de reproduction et se procurer un stock de renards de souche, de furets et de chiens pour l'expérimentation animale en vue de mener à bonne fin le programme de recherches pendant une série d'années.

Les recherches qui avaient été conduites en ces dernières années en Angleterre sur la maladie des jeunes chiens, par ce que l'on appelle le "Field Distemper Council", ont été très utiles pour le Dr E.-A. Watson et son personnel du Service de Pathologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, mais les méthodes recommandées par ce Conseil pour le traitement de la maladie des jeunes chiens ne pouvaient s'appliquer entièrement au traitement de la même maladie chez les renards et les autres animaux à fourrure. La maladie des jeunes chiens revient plus ou moins tous les ans, tandis que la même maladie, chez les re-

nards et les autres animaux à fourrure, se produit périodiquement ou par cycles, elle frappe subitement et cause une très grande mortalité. En outre, la maladie parmi les animaux à fourrure n'est pas aussi évidente que parmi les chiens. L'étude de cette maladie est très importante au point de vue économique, car la valeur des animaux à fourrure sur les fermes canadiennes en 1932 dépassait \$6,750,000, tandis que la valeur des fourrures vendues cette année-là dépassait \$3,000,000.

Il reste encore beaucoup à faire dans cette étude, mais certains faits ont déjà été établis. L'un de ces faits est que le sérum hypermunisant contre la maladie est sans danger et peut être employé sans crainte sur les animaux à fourrure dès que la maladie fait son apparition. L'emploi de ce produit n'a pas pour but de guérir ou de sauver les vies des animaux qui souffrent déjà de la maladie, mais plutôt d'immuniser ceux qui sont venus en contact avec les animaux malades et ceux qui pourraient être dans la phase d'incubation de l'infection, ou d'augmenter leur résistance, et les autres mesures nécessaires sont prises pour enrayer la marche de l'infection et réduire les pertes au minimum. De longs essais seront encore nécessaires avant que l'on puisse se prononcer définitivement sur l'efficacité de ce procédé. Si l'on atteint les résultats désirés, l'industrie des animaux à fourrure au Canada sera virtuellement protégée contre les ravages d'une maladie qui entraîne un taux de mortalité plus élevé que toute autre et une perte correspondante pour ceux qui sont engagés dans l'industrie.

TONDEZ VOS VACHES

Tondre les longs poils qui amassent le fumier sur les flancs et le pis, c'est éliminer la principale cause des mauvais sédiments à l'analyse. C'est enlever l'abri des poux.

Les vaches propres et confortables donnent du lait plus propre, en plus grosse quantité et d'un pourcentage de gras plus élevé.

Le lait refusé représente une perte d'argent.

Tondez vos vaches.

ÇA PAIE
Voyez la Tondeuse à Manivelle STEWART \$14.50
CLIPMASTER (tondeuse électrique 110-120 volts) — NOUVEAU BAS PRIX. \$19.75
Seulement

Chez Votre Vendeur
Flexible Shaft Company Limited
Usine et Bureau
349, Carlaw Ave. Toronto.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée des services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit: "La Terre de Chez Nous - Consultations Légales", 5505 Boul. Saint-Laurent, Montréal. On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

COMPTE CONTRE DEFUNT LAISSANT LA POLICE A SA FEMME

QUESTION: — Un homme en mourant laisse à sa femme une police d'assurance de \$10,000.00, c'est le seul actif qu'il a, la police d'assurance est au nom de sa femme, peut-on exiger de la femme le paiement de comptes de magasins dus par son mari et qu'elle pourrait facilement nous payer avec cette assurance?

REPOSE: — Non. La femme n'a qu'à renoncer à la succession de son mari et retirer en paix le produit de la police d'assurance qui est insaisissable.

L'article 30 du chap. 244 des statuts de Québec concernant l'assurance sur la vie des maris déclare: Les polices d'assurance effectuées ou appliquées, en vertu de la présente loi, sont insaisissables pour les dettes des personnes assurées ou qui doivent en bénéficier.

Pendant qu'il est entre les mains de la compagnie, le montant de l'assurance est aussi insaisissable pour les dettes de l'accusé, ainsi que pour celles des bénéficiaires, et doit être payé en conformité de la police, de la déclaration d'application ou de toute révocation qui s'y rapportent.

CHIEN DEVORANT MOUTONS ANNULATION DE LA VENTE

QUESTION: — J'ai acheté un chien il y a deux mois au prix de \$5.00, on l'a tenu attaché pendant un mois, on le détacha une heure ou deux par jour, toujours en le surveillant, nous l'avons mis en liberté un midi et environ une heure et demie après je l'ai surpris dévorant les moutons de mon deuxième voisin, il en avait dévorés trois, j'aimerais savoir si je suis obligé de payer le chien?

REPOSE: — Le fait pour un chien de dévorer des moutons constitue un vice rédhibitoire qui permet l'annulation de la vente. Seulement il faut que le chien ait eu avant la vente ce défaut caché. Si votre vendeur peut prouver que ce chien ne courait pas les moutons quand il l'avait sous sa garde, c'est donc que les circonstances lui ont fait contracter ce vice chez-vous.

S'il avait ce vice avant que vous l'achetiez et que le vendeur le savait, c'est lui qui doit payer les moutons. Voici d'ailleurs ce que dit le code: Le vendeur est tenu de garantir l'acheteur à raison des défauts cachés de la chose vendue et de ses accessoires qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement son utilité que l'acquéreur ne l'aurait pas achetée, ou n'en aurait pas donné si haut prix, s'ils les avait connus.

Le vendeur est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins qu'il n'ait stipulé qu'il ne serait obligé à aucune garantie.

Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu outre la restitution du prix, de tous les dommages-intérêts soufferts par l'acheteur.

Il est tenu de la même manière dans tous les cas où il est légalement présumé connaître les vices de la chose.

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, ou n'est pas légalement présumé les avoir connus, il n'est tenu envers l'acheteur qu'au remboursement du prix et des frais occasionnés par la vente.

DECOUVERT — BROCHE BARBELEE — VENTE DE LOT POUR TAXES

QUESTION: — Combien peut-on demander de largeur de défricher ou de débarras dans une li-

gne si on peut refuser de la broche barbelée dans une ligne et si le conseil a le droit de faire payer des taxes de trois Nos de terre sur le no qu'ils ont envoyé au conseil de comté. "A. P."

REPOSE: — La largeur du découvert est de 15 pieds pour tous les arbrisseaux et les arbres sauf ceux exceptés par la loi ou conservés pour l'embellissement de la propriété. La broche barbelée est permise à moins d'un règlement municipal ou contraire.

Le conseil n'a pas le droit de déverser sur un seul lot pour le faire vendre, des taxes réparties sur plusieurs lots.

DROIT DE GREVE - CHEMIN INSULTES A LA FEMME

QUESTION: — J'ai un coin de terrain qui m'appartient dans la propriété de mon voisin, ce terrain borne au chemin national et au fleuve Saint-Laurent, je vous envoie des descriptions de ce terrain, est-ce qui je peux ramasser le bois et tout ce qui vient sur la batture de mon terrain, vu que j'en ai qu'un petit morceau, mon voisin peut-il m'obliger à entretenir un bout de chemin et quelle largeur peut-il me donner?

Quel montant peut-on lever une action contre un homme qui va insulter une femme dans sa maison, si cela se prescrit et en combien d'années?

"Un cultivateur"

REPOSE: — Vous êtes propriétaire, donc maître chez-vous et votre voisin n'a rien à voir sur votre terrain, quant au chemin c'est au conseil qu'il appartient d'en mettre à votre charge et non à votre voisin.

Quant à l'insulte, cela se prescrit par un an et le montant est en proportion de l'injure et des circonstances.

TROTTOIRS

QUESTION: — Une propriété dans un village occupant un coin, est-ce que le propriétaire est obligé de faire le trottoir sur les deux faces, en avant c'est un chemin de front, mais au côté c'est une route appartenant à la municipalité.

"Un intéressé"

REPOSE: — Oui, si le règlement des trottoirs l'exige.

AGRES DE SUCRERIE

QUESTION: — J'ai acheté une propriété du shérif, il y a une sucrerie sur cette propriété, il y a tout ce qu'il faut pour faire la sucrerie, c'est-à-dire une bouilloire, des chaudières, des chalumeaux, des seaux, des tonnes, enfin tout, il y a aussi des chaudières et quelques morceaux de la bouilloire dans la maison qui appartient à la sucrerie est-ce que tout m'appartient ou bien qui peut tout enlever?

"Un abonné"



ES soumissions cachetées, adressées au sous-agent, et portant en suscription les mots: "Soumission pour édifice public, Montréal, P.Q." seront reçues jusqu'à midi, le mardi 30 novembre 1934, pour la construction et le parachèvement d'un édifice public, à Montréal, P.Q.

On peut consulter les plans et le devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'Architecte en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa, de l'Architecte surveillant, 36, rue Adélaïde, est, Toronto, Ont., du Surintendant, 150, rue Saint-Paul, ouest, Montréal, P.Q., du Commissaire des travaux, édifice de la douane, Québec, P. Q., et de l'Association des Constructeurs de Québec, 267, rue Saint-Paul, Québec, P.Q.

On peut se procurer des traces blanches (blue prints) au bureau de l'Architecte en chef, ministère des Travaux publics, en fournissant un chèque visé par une banque au montant de \$100.00, fait payable au Ministère des Travaux publics, lequel chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé par une banque à charte, fait payable à l'ordre du Ministère des Travaux publics, au montant de cent mille dollars (\$100,000.00). Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat d'entreprise, sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. On acceptera aussi comme garantie des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et de ses compagnies constituantes garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au capital et à l'intérêt, ou les bons rattachés, et, s'il y a lieu, un chèque visé pour compléter le montant.

Par ordre, N. DESJARDINS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 17 octobre 1934.

REPOSE: — Il a été jugé que ces choses sont immeubles par destination, et donc, font partie de la terre.

ACHAT DE TERRE DE SUCCESSION — ARRERAGES DE TAXES

QUESTION: — J'ai une propriété dans la ville, achetée d'une succession par encan, le 15 novembre 1930, claire de toute redevance, j'ai reçu ces jours derniers un compte de la corporation de la dite ville "pour couche de fond de la rue" posée en septembre 1930, les propriétaires d'alors s'étant engagés à en payer les frais. Dois-je payer ces comptes ou la ville outrepassé-t-elle ses droits?

"L. G."

REPOSE: — Votre question est trop vague, il faudrait savoir si cette imposition spéciale a été répartie sur un certain nombre d'années à venir ou si elle est payable d'un seul coup. De plus, il faudrait savoir quand elle est devenue échue.

Pour ces impositions spéciales même dans les ventes par shérif, la loi a été amendée, en ce sens qu'on ne colloquait que les paiements passés dus. La même chose s'infère pour la vente.

Le vendeur est tenu aux impositions échues lors de la vente et l'acquéreur à celle qui écherront à l'avenir.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIVISION DES SEMENCES

Les prix du foin et de la paille sur les marchés domestiques, le 10 octobre 1934 :

QUEBEC	
Foin de mil, No 2	16.00
Foin mêlé, No 2	15.00
Paille d'avoine	10.00
MONTREAL	
Foin de mil, No 2	13.00
Foin de mil, No 3	11.00
Foin de trèfle mêlé, No 2	11.00
Foin mêlé, No 2	11.00
Paille d'avoine	7.00 à 8.00

QUESTION: — A s'est donné en rente à M. Pour garantir cette rente A a gardé une hypothèque sur la terre de \$2000.00. Plus tard M a vendu cette terre et vu que A avait une hypothèque de \$2000. sur cette terre l'acheteur ne voulait pas payer. Alors A a passé avec M un acte de main-levée dans lequel il dit: "mais le tout sans préjudice des obligations et charges auxquelles le dit M. son genre demeure personnellement assujéti, tel que stipulé dans le dit acte de donation." Si M. donnait des obligations sur sa terre qu'il a actuellement par hypothèque ou réméré, est-ce que A perdrait ses droits sur cette terre?

REPOSE: — L'obligation de payer demeurerait, mais elle n'est pas garantie par hypothèque. Cette créance est une créance ordinaire.

RENTES SEIGNEURIALES

QUESTION: — Je voudrais savoir si on est capable de voir les papiers de la formation des rentes seigneuriales, les obliger s'ils ne veulent pas pour les montrer autrement ou bien refuser de leur payer ces rentes s'ils ne veulent pas nous les montrer. Ils nous font payer disant que l'on est obligé de payer, et paraît-il qu'ils ont des obligations à rendre en retour, soit en ayant des moulins, etc., dans notre canton rien n'existe de semblable. Cela fait quelques années que l'on ne paye pas, ils nous envoient des lettres d'avocat à tous les ans et jamais on leur répond, aujourd'hui on voudrait savoir s'ils ont bien droit de nous réclamer ainsi cet argent?

"Un abonné"

REPOSE: — Evidemment qu'il y a un titre constitutif des rentes seigneuriales. En général elles ont été constituées par l'acte de 1854. Mais depuis, ces rentes ont été transportées à d'autres personnes après certains avis publics. Vous avez le droit de demander et connaître le titre de la rente que l'on vous réclame.

ROUTE REDRESSEE BILLOTS LAISSES

QUESTION: — Une route ayant été débarrassée au cours de l'hiver 1933 entre le lot 12 et 13, mais entrant entièrement sur le lot No 13 à un certain endroit, le dit lot 12 étant alors vacant à cette date, tous les billots coupés par le débarras de cette route furent donnés par le représentant du gouvernement au propriétaire du lot 13 alors occupé. Les dits billots ayant resté sur le terrain en attendant les chemins de cet hiver pour les transporter, celui qui vient d'acquiescer le lot 12 s'en rend maître et les convertit à son usage. A-t-il le droit d'agir ainsi?

"Curieux"

REPOSE: — Non, ce n'est pas à lui.

FOSSE DE VOISIN

QUESTION: — Je vous envoie le plan de deux terres, une celle de A avec pont sur rang double 10ème rang et 28 x 2 1/2, l'autre vue qu'elle longe le 13ème rang a été divisée en 5 terres ou parcelles de terre, donc trois ont affaires comme voisin dans le fossé de ligne

avec A et je voudrais savoir quelles sont les obligations de B. C. D. envers A? Si B est obligé ainsi que C. d'aller reconduire leurs eaux jusqu'au fronteau de A ou bien s'ils n'ont qu'à faire que vis-à-vis de leur terre, car ce fossé pour A est fossé de ligne et pour B. C. D. il est fossé de fronteau, vu que leurs terres sont prises sur celle du 10ème rang et que leurs bâtisses sont sur le 13ème rang? "Philo".

REPOSE: — Il s'agit ici, tout simplement d'un fossé de voisin ordinaire, B. C. et D. sont voisins de A et sont obligés avec A à chacun la moitié du fossé. C'est-à-dire chacun la moitié du fossé dans l'étendue de ligne dont il est le voisin.

ASSURANCE DU MARI A SA FEMME — TRANSPORT AU MARCHAND

QUESTION: — Un homme a de grosses assurances en faveur de sa femme, qu'il ne pense plus payer et ne veut pas laisser annuler, il transporte ces polices à un marchand, le faisant bénéficiaire en garantie d'un compte dû et de provisions avancées. Le marchand paye les primes tous les ans, mais fait donner un billet à son client pour couvrir le montant qu'il paye à l'assurance. Advenant la mort de cet homme, la femme en faveur de qui, la police était avant de la transporter au marchand, pourrait-elle refuser de payer le marchand et poursuivre pour la remise entière à celle du montant de l'assurance?

"L. A. P."

REPOSE: — La femme a ce droit. L'article 1301 du code civil déclare: La femme ne peut s'obliger avec ou pour son mari, qu'en qualité de commune; toute obligation qu'elle contracte ainsi en autre qualité est nulle et sans effet, sauf les droits des créanciers qui contractent de bonne foi. Il est donc défendu à la femme d'engager ses biens futurs pour payer les dettes de son mari. Ceci a été fait pour protéger la femme contre sa faiblesse.

Alors le transport d'une police qui doit lui échoir est nulle si le mari meurt avant la femme, et le créancier n'a pas de recours contre cette police dont le produit est d'ailleurs insaisissable.

Quant aux primes payées par le marchand, il les perd s'il ne prend pas les précautions voulues. L'article 29 de la loi de l'assurance sur la vie des maris déclare: Toute personne qui a effectué ou appliqué une police pour le bénéfice d'une femme ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, et qui se trouve incapable de continuer le paiement des primes, peut emprunter, sur la garantie de la police, les sommes nécessaires pour la maintenir en vigueur.

Les emprunts doivent être constatés par un document dont un double est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et annoté par elle sur le double retenu par le prêteur.

Ces emprunts sont garantis par privilège sur la police, et la compagnie retient sur l'assurance une somme suffisante pour les acquitter.

Si ces emprunts sont acquittés avant la mort de l'assuré, la quitte doit en être fournie à la compagnie.

Le marché de la dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi, le 22 octobre 1934

VOS VENTES Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi le 29 octobre 1934

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

FORCS VIVANTS la livre

- Porc à bacon (Select) 130 à 220 lbs 8 1/2
- Porc à bacon Prime de \$1.00 130 à 220 lbs 8 1/2
- Porc à boucherie 150 à 230 lbs 8
- Porcs légers et à engrais 120 à 160 lbs 8
- Porcs lourds 240 à 270 lbs 8
- Extra lourds 270 lbs ou plus 7 1/2
- Truies 5 1/2 à 7

VACHES la livre

- Choix 2 1/4 à 2 1/2
- Bonne 2 à 2 1/4
- Moyenne 1 3/4 à 2
- Commune 1 1/4 à 1 1/2
- Très commune 1

VEAUX DE LAIT la livre

- Choix 6 à 7
- Bon 5 à 5 1/2
- Moyen 4 1/4 à 4 1/2
- Commun 3 à 3 1/2

VEAUX DE CHAMP la livre

- Bon 2 1/4 à 2 1/2
- Commun 1 3/4 à 2

AGNEAUX DU PRINTEMPS la livre

- Bon 6 à 6 1/2
- Commun 4 à 4 1/2
- Pessants 5 à 5 1/2

MOUTONS la livre

- Bon 2 à 2 1/2
- Commun 1 à 1 1/2

BOUVILLONS la livre

- Choix 4 à 4 1/2
- Bon 3 1/2 à 4
- Moyen 3 à 3 1/2
- Commun 2 à 2 1/2
- Comm. (léger) 1 1/4 à 1 1/2

TAURES la livre

- Choix 2 1/4 à 3 1/4
- Bon 2 1/4 à 2 1/2
- Moyen 1 3/4 à 2
- Commun 1 1/4 à 1 1/2

TAUREAUX la livre

- Choix 2 à 2 1/2
- Bon 1 1/4 à 2
- Moyen 1 1/2 à 1 1/4
- Commun 1 1/4 à 1 1/2

Animaux abattus

FORCS la livre

- Proc frais No. 1, 90 à 140 lbs 12
- Porcs frais No. 2, 140 à 175 lbs 11
- Porc frais No. 3, 175 à 225 lbs 10

VEAUX la livre

- Bons 7 1/2
- Moyens 6

PRIX DU BEURRE ET DU FROMAGE

MARDI, LE 16 OCTOBRE 1934

- 330 boîtes beurre pasteurisé No 1 19 9-16c. la lb
- 46 boîtes beurre pasteurisé No 2 19 1-16c. la lb
- 303 boîtes fromage blanc No 1 8 9-16c. la lb
- 3 boîtes fromage blanc No 2 7 9-16c. la lb
- 183 boîtes fromage coloré No 1 8 15-16c. la lb

VOS VENTES

Montréal, lundi le 29 octobre 1934

OEUFS

- A frais large 42
- A frais medium 39
- Poulettes 30
- B 22
- C 19

MIEL BLANC

- Chaudière de 5 lbs 09
- Chaudière de 30 lbs 08 1/2

MIEL BRUN la livre

- Chaudière de 5 lbs 08 1/2
- Chaudière de 30 lbs 08 1/4

POIS le minot

- Canadiens 1.70

FEVES le minot

- Canadiennes 1.80

PATATES

- No. 1, Montagnes du N.-B. 40c à 45c
- Cobbers, 80 liv. 40c à 45c
- No 1, blanches du Québec, 80 liv. 35c à 40c
- Montagnes de l'I. du P.-E., 80 lbs No. 1 45c à 50c

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal.

FARINE DE PAIN au char, en sacs

- Première patente 2.50
- Deuxième patente 2.20
- Forté à boulanger 2.15
- Farine pâtisserie 2.50

SEL le sac

- Fin (sac de 200 lbs) 1.70
- Gros (sac de 140 lbs) .95
- En pierre (sac de 100 lbs) 1.25

ALIMENTS A BETAII la tonne

- Son 24.25
- Gru rouge 25.25
- Middling 30.25

Farine de viande cuvée (65 pour cent) 50.00

- Ecaillés d'huîtres 17.0
- Gravier 14.00
- Farine fourragère 35.00
- Gluten 33.00

Blé à engrais No 6 le minot 72

- Avoine alimentation 45
- Orge can. Ouest No 3 60
- Maïs Argentin 90
- Sarrasin, le 100 lbs 1.30

GRAIN MOULU le sac de 98 lbs

- Blé d'Inde moulu 1.85
- Blé d'Inde cassé 1.85

TOURTEAUX la tonne

- De lin 38.00
- De coton 45.00
- Dreches de brasserie 26.00
- Dreches de distillerie 28.00

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547 rue St-Vallier, Québec.

MOUTONS

AGNEAUX

Peaux Boeufs de 50 lbs et moins, 4cts la livre moins 2 lbs par peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont prises pour des peaux de 50 lbs.

Peaux Veaux de bouchers, 50 cts la pièce.

Peaux Veaux de campagne, de .15 cts à 35 cts selon qualité.

Peaux Chevaux de .50 cts à \$1.-40.

Peaux de Moutons de .05 cts à .30 cts.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux séchées, endommagées sont payées selon leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 10 novembre 1934

Marché des bestiaux

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi, le 29 octobre, 1934: Bétail, 2,018; veaux, 1,366; porcs, 2,832; moutons, 2,541.

BETAII.

L'encombrement continue à imposer une situation plus ou moins intéressante sur le marché des animaux vivants. Les expéditions plutôt fortes d'aujourd'hui ne sont pas de nature à améliorer le ton général et les prix subissent une nouvelle baisse. Cette diminution dans les prix est particulièrement forte dans le cas des sujets de qualité moyenne et commune, où on enregistre une baisse allant d'un quart à un demi sou la livre. Les bons bouvillons se vendaient difficilement de 4c à 4 1/2c la livre; les moyens rapportaient de 2 1/2c à 3 1/2c et les communs de 1 1/2c à 2c. La plupart des bonnes vaches se vendaient de 2c à 2 1/2c; les moyennes et les communes allaient de 1 1/2c à 2c et celles qui étaient destinées à la mise en conserve se vendaient de 1c à 1 1/2c la livre. Les taureaux changeaient peu et se payaient de 1 1/2c à 2 1/2c. On entrevoit peu de chance de voir les prix s'améliorer au cours des quelque deux ou trois semaines à suivre; les expéditions seront plutôt fortes par suite des prix plutôt élevés auxquels se vendent les fourrages. Les expéditions qui nous viennent de l'Ouest sont particulièrement fortes et s'ajoutent à celles qui nous viennent de l'Ontario et du Québec lesquelles sont plus considérables qu'elles ne le sont ordinairement.

VEAUX

Les veaux de lait se vendent bien et maintiennent leurs prix. La demande serait suffisante pour absorber plus de sujets que l'on n'en expédie et sans que les prix n'en soient affectés. Les sujets de choix se vendent de 6c à 7c la livre; les moyens vont de 4 1/2c à 5 1/2c et les communs de 3 1/2c à 4c. Les sujets nourris à la chaudière rapportent de 2 1/2c à 3 1/2c, et sont en assez bonne demande lorsqu'ils ne sont pas trop lourds. Les veaux de champs ont subi une diminution assez marquée et les prix allaient de 1 1/2c à 2 1/2c, avec le gros des ventes entre 2c et 2 1/2c la livre. Le fait que la diminution de cette semaine ait été imposée malgré des arrivages plutôt faibles indique bien que les veaux de cette qualité ne sont pas désirés du tout.

MOUTONS

AGNEAUX

Les arrivages d'agneaux comment à diminuer aussi les prix ont-ils pu être maintenus fermes au niveau de la semaine dernière. La demande a été bonne et les ventes ont été faites dès l'ouverture du marché à 6 1/2c la livre pour les bons sujets; les agneaux pesant plus que 100 livres doivent subir une coupe d'un sou la livre; bien que les acheteurs cherchent à imposer une coupe de deux sous la livre sur les sujets de plus que 110 livres, ils n'y ont pas réussi. Les agneaux non châtrés et les communs se vendaient à 4 1/2c la livre. La demande pour les vieux moutons était quelque peu plus forte quoiqu'il n'y eut pratiquement pas de changement dans les prix offerts, soit de 1 1/2c à 2 1/2, 2 1/2c parfois. La demande pour l'agneau devrait se maintenir ferme au cours des quelques semaines à venir et il y a forte chance de voir les prix monter quelque peu.

(Suite à la page 11)

P.S.—Les prix nous sont fournis gracieusement par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

MESSAGE AUX CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

JETEZ quelques piastres, chaque année, dans la Caisse des

PREVOYANTS DU CANADA

Vous RECOLTEREZ en rentes au taux actuel, VOTRE VIE DURANT, deux fois et demie le capital que vous aurez semé chez les

PREVOYANTS DU CANADA

RECOLTE 1934

TROIS CENT MILLE piastres seront payées aux Canadiens Français de la Province de Québec, par les Prévoyants du Canada pour les rentes de l'année 1934.

PRES DE DEUX MILLIONS

Depuis 1929, près de deux millions ont été payés en rentes aux sociétaires-rentiers des Prévoyants du Canada, dans la Province de Québec.

SUIVEZ LE BON EXEMPLE, FAITES DES HEUREUX

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes :

- Engrais alimentaires
- Tôle ondulée
- Clôture de fils barbelés
- Treillages métalliques
- Peinture et ciment à couvertures

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au :

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C. 5505, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Tél. : HARbour' 2116

E. W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville MONTREAL

LE CUIR A HARNAIS BAISSÉ DE 10 à 15 cents PAR LIVRE

pour le cultivateur qui fait tanner les peaux dont il dispose, au lieu de les vendre au bas prix actuel.

Une maison canadienne-française, comptant plus de 45 ans de service et d'expérience, vous assure une excellente qualité de cuir rouge ou noir. Ancien procédé de tannage à l'extract de pruche. Pas d'acide. Le fini à l'huile de poisson produit un cuir SOUPLE, ETANCHE et très RESISTABLE pour harnais, chaussures, mitaines, etc. Aussi peaux de mouton avec la laine et fourrures de toutes sortes.

Pour prix de tannages et chaussures, faites spécialement pour les travaux de la ferme, demandez notre brochure illustrée.

Fabrication de harnais piqués à la main.

Notre GARANTIE a été éprouvée par des milliers de clients.

Un escompte de 10% sur les prix de tannages et de 5% sur chaussures, facons ou autres articles, est gracieusement offert aux membres de l'U. C. C.

Une commande d'essai est sollicitée.

RAPHAEL LOISELLE

Tanneur, Manufacturier de Chaussures et Harnais Upton, Co. Bagot, P.Q.



LAMES DE CLIPPERS — Nous aiguisons lames de Clippers de toutes sortes sur machines automatiques spéciales, travail garanti, 30c. le set — faisons l'essai des lames avant l'envoi. Herménégilde Fontaine, fils, N.-D. de Pierreville, P.Q.

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : 02 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre impressions consécutives du même texte une réduction de 20% est consentie.

GRATIS : — Musique à bouche, canif, alumure ou crayon automatique, plan pour annoncer l'onguent "CAMPREX", merveilleux composé contre hémorroïdes, enflures, eczéma, etc. Envoyons une prime gratis et trois boîtes pour vendre, 35 cents chacune sur réception de \$1.05. (Mentionner : La Terre de Chez Nous). La Camprex Campagna Fabrique, St-Paul de Chester, P.Q.

J.-F. Dionne, L. D. C.
COMPTABLE PUBLIC
4692, rue Adam
Montréal.
Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.
Tél. : Clairval 5940 J.

Pas exactement malade

"Je n'étais pas exactement malade", écrit M. John Sulik de Kenaston, Sask., "mais je me sentais mal à l'aise et mes intestins ne fonctionnaient pas régulièrement. Le Novoro du Dr Pierre est certainement d'un grand secours pour l'action d'élimination; il a nettoyé mes intestins. Je me sens libre et à l'aise et mon système physique est en meilleur état". En agissant salutairement sur le procédé de digestion et d'élimination cette fameuse médecine de plantes aide à restaurer l'ardeur de la santé. N'attendez pas d'être véritablement malade mais soignez immédiatement les petites irrégularités. Si vous ne pouvez obtenir ce remède dans votre voisinage, écrivez à Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.
Livré exempt de douane au Canada.

CAPTUREZ 10 à 15 RENARDS PAR SAISON!

TRAPPEURS! La saison de la chasse approche. Nous offrons **SECRET INFALLIBLE** pour capturer le RENARD. Facilement préparé à la maison. Ne coûte rien. Pas d'expérience nécessaire. Envoyé sur réception de \$1.00. Succès assuré. Même prix pour chacun des secrets permettant de capturer: Loups, visons, rats d'eau, belettes, martes, etc.
Les Recherches Scientifiques, Enr.
Dept. "T", Lac Mégantic, Québec.

ACHETONS

CARTES DE CIGARETTES

Turret, British, Duchesse, Buckingham. Payons 15 sous le cent mélangées, sur réception des envois.

Adresses:

P. & C. NOUVEAUTES, Enrg.
Dept. "T", Lac Mégantic, Québec.

Huile de foie de morue pour volaille et renard \$1.00 le gallon. Canistres émaillés 2½ pour conserve; \$4.50 le 100, fret payé par 500. Casier 35, St-Fabien (Rimouski).

Réparons Clippers

MERCI AUX MILLIERS DE CLIENTS de l'an dernier. J'ai vu cette année les lames de Clippers pour "chevaux et bêtes à cornes" sur nouvelles machines automatiques. Ouvrage parfait et garanti, 0.35 sous le set. Continuez à expédier par mail à R. H. Janelle, Pierreville, comté Yamaska, P.Q.

TRAPPEURS

Désirez-vous prendre beaucoup de gibier cet automne, tel que vison, renard, etc.? Ecrivez-nous en envoyant 5 sous en timbres, et nous vous dirons le secret. Adressez: Lorenzo Alain, Cap-Rouge, P.Q.

Aiguillons lames de Clippers de toutes sortes sur machines automatiques spéciales. Travail garanti, 30c. le set. Faisons l'essai des lames avant l'envoi. Hermégnide Fontaine, fils, N.-Dame de Pierreville, Qué.

CULTIVATEURS, débarrassez vos chevaux des vers en leur donnant la poudre de 30c. le paquet ou 4 pour \$1.00, en vente chez Omer Quillet, St-Mathieu (Rimouski).

ANNONCES COLLECTIVES

"La Terre de Chez Nous" offre cette colonne aux CERCLES ET SYNDICATS qui veulent annoncer "en groupe" leurs VENTES et leurs ACHATS.

A VENDRE: Taureau de 3 ans classé X. Veaux mâle et femelles, aussi vaches de tous âges. Sujets de choix. Troupeau Holstein accrédité. Robert Proulx, La Baie (Yamaska).

Le Cercle de l'U. C. C. de St-Philippe de Windsor offre à vendre des arbres: peupliers et autres arbustes. Pour informations et prix, s'adresser à M. Ov de Tardy, Bromptonville, P.Q.

A VENDRE: poulettes et cochets de race Wyandotte Blanche provenant d'Ontario au prix de \$1.50 le couple. Cochets reproducteurs: 1-50 chacun. S'adresser à Fridolin Roy, Sec. de l'U. C. C., S.-Prosper (Dorchester.)

AVANTAGES POUR UNE GRANDE FAMILLE

A VENDRE à bonnes conditions avec ou sans roulant deux belles fermes de 100 et 75 arpents en terre grise et jaune. En plus une sucrerie de 30 arpents, située à 15 arpents de la maison.

30 têtes Ayrshires enregistrées, contrôlées et accréditées, 4 chevaux, 15 moutons, 300 poules.

Bonne maison à deux étages ainsi que bons bâtiments pontés en ciment renfermant stalles en fer. D'ici à 30, 40 jours.

Joseph Desrosiers,
S.-Félix de Valois,
(Joliette).

Or pur \$35. l'once. Soyez certains d'obtenir le plein prix pour votre bijouterie vieil or, dents d'or, etc., en transigeant directement avec les raffineurs. Comptant par retour de la malle. Paquets retournés port payé si vous n'êtes pas satisfaits. Provincial Refiners, Dept. 3, 361, Yonge St., Toronto.

Soyez votre propre patron et faites-vous un bon revenu en vendant nos nécessités. Position permanente. Aucun risque. DEMANDEZ DETAILS ET CATALOGUE: LA CIE DES PRODUITS FAMILIEX, 570, rue St-Clément, MONTREAL P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE NICOLET

Nous soussignés, Gérard Lavigne, et Hervé Pépin, résidant tous deux à Gentilly, étant dûment assermentés sur les Saints Evangiles, déclarons ce qui suit:

Engagés comme bûcherons au début de l'automne dans un chantier de l'International Paper Company, nous avons dû renoncer à l'ouvrage, parce que la nourriture n'était pas suffisante et mal appétée: Plusieurs matins de suite il nous a fallu déjeuner au gruaux à l'eau avec du pain et rien de plus. La moitié du temps la nourriture était insuffisante et mal préparée. Et avec une telle pension on exigeait de très grosses journées d'ouvrage.

Et nous faisons cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'Acte concernant les serments extra-judiciaires.

(Signé) Gérard LAVIGNE,
Hervé PÉPIN.
Déclaré et signé en ma présence, au Village de Gentilly, ce dix-neuvième jour du mois d'octobre, 1934.
Chs.-Ed. VILLENEUVE,
Commissaire de la Cour Supérieure.

LETRE HEBDOMADAIRE AUX CULTIVATEURS

(Suite de la page 7)

animal a des poux, il se lèche beaucoup et se frotte le long de sa stalle.

Le moyen le plus efficace de faire disparaître les poux est certainement de laver chaque animal et sa stalle avec une solution antiseptique et de répéter le même traitement au bout de 3 jours. Cependant, quand les poux ne sont pas très nombreux, on a un bon résultat tout simplement en appliquant de temps en temps dans le fond du poil une poudre spéciale pour les poux telle que la poudre de pyrèthre ou autre.

CONGRES DE COLONISATION

LE PROGRAMME DE L'HON. VAUTRIN

(Suite et fin)

Ces nouveaux cultivateurs établis, venant des villes, des villages, ou fils de cultivateurs pauvres et incapables d'établir leurs fils, seront traités d'une façon équitable, puisqu'on leur accordera une aide spéciale pour l'achat d'un matériel roulant, mais comme ils seront obligés de rembourser ce prêt qui sera fait sans intérêt, ils ne seront pas traités différemment des fils de cultivateurs qui achètent directement leurs terres et dont les pères se portent garants du paiement des dettes.

Le cultivateur ainsi établi ne sera pas toutefois propriétaire définitif de sa ferme ni de son matériel tant que subsistera sa dette envers la société de colonisation ou envers toute autre organisation désignée, et s'il ne fait pas honneur à sa signature, il pourra toujours être remplacé par un autre cultivateur mieux qualifié.

Le service spécial, institué à ces fins au ministère, jouera le rôle d'intermédiaire entre tout vendeur et tout acheteur de cette dernière catégorie, contrôlera les conditions de vente, lesquelles seront, comme je l'ai dit, à base d'annuités comportant le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement. L'octroi régulier de \$300, à raison de \$100 par année sera une partie de la garantie du vendeur. Si ce cultivateur n'améliore pas sa ferme, se montre inapte à l'agriculture, il sera possible, grâce au nouveau mode, de le remplacer par un autre plus habile, mais qui relève de la même catégorie, et sans que le créancier puisse y faire des objections.

Nous comptons beaucoup sur ce système, parce que le propriétaire d'une terre libre y pourra trouver son compte, étant donné que sa ferme ne lui donne pas aujourd'hui de rendement, parce que les habitations et les bâtiments, n'étant pas entretenus, se détériorent rapidement, enfin parce que l'absence d'ensemencement, de rotation et d'engrais expose cette terre à perdre peu à peu sa fertilité, jusqu'à devenir presque stérile.

Je ne doute pas qu'un grand nombre de propriétaires actuels seront heureux de céder leurs propriétés à ces conditions, surtout si les acheteurs offrent la garantie morale que les fermes seront améliorées, les habitations et les bâtiments entretenus.

Nous croyons pouvoir ainsi par l'aide aux fils de cultivateurs, par l'aide aux autres cultivateurs qui voudront s'établir selon ce régime, réussir à repeupler les vieilles paroisses avec un montant qui ne dépassera certainement pas celui que nous dépensons pour l'installation des colons dans les régions de colonisation. Nous sommes certains qu'avec l'aide des agronomes, ces nouveaux cultivateurs pourront réussir et que dans beaucoup de cas ils pourront donner l'exemple d'une bonne culture dans leur localité respective et souvent dissiper le préjugé si commun qu'il faut avoir beaucoup de capital pour s'établir et réussir sur une ferme.

Le repeuplement des vieilles paroisses ne manquera pas de contribuer considérablement à l'amélioration générale des affaires.

SOCIÉTÉS DE COLONISATION

Avec la bienveillante autorisation de l'Ordinaire, une société de colonisation devrait être formée dans chaque diocèse de la province afin de collaborer avec le département de la Colonisation. Le rôle des sociétés est déterminé par l'article 3, du chapitre

75, des S.R.Q., 1925. Je crois que leur mission devrait consister, 1.—à recruter les éléments les plus aptes à réussir sur la terre, 2.—à soutenir ces colons dans le vaste champ qui relève "de l'initiative familiale, de la coopération intelligente et de la charité organisée". (Monseigneur Courchesne). Pour donner aux sociétés une ramification qui couvrirait tout un diocèse, les règlements devraient comporter que dans chaque paroisse il existât ipso facto un comité paroissial de colonisation qui serait composé du curé, du maire et du président de la Commission Scolaire. Ce comité local ou paroissial de colonisation pourrait en plus de travailler au recrutement des colons, contribuer comme nous l'avons dit tout à l'heure, à l'établissement des fils de cultivateurs qui n'ont pas l'aide de leurs parents. Selon moi, ces comités paroissiaux joueraient un grand rôle sous la surveillance du comité général diocésain et la raison pour laquelle nous demandons qu'un comité local soit composé du curé, du maire et du président de la Commission scolaire, c'est que ces divers comités pourraient se mettre immédiatement à l'oeuvre ce qui assurerait l'efficacité de notre plan d'action.

Les conditions sont si difficiles aujourd'hui que nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Nous aiderons ces diverses sociétés à fonctionner et en retour elles nous seront d'une très grande utilité. Ces sociétés nous aideraient surtout dans le recrutement des colons et des nouveaux cultivateurs. Il y a des diocèses ruraux où, paraît-il, il se trouve dix fois plus de monde à placer qu'il reste de terres à offrir. La loi nous permet de mettre à la disposition de la société de colonisation un canton ou une partie de canton dans une région de colonisation.

Si dans un diocèse, pour illustrer ma pensée, il y a plusieurs milliers de jeunes gens à placer, et que dans ce diocèse notre enquête nous révèle que nous pourrions difficilement en établir plus de quelques centaines, qu'allons-nous faire des autres? Nous offrons la solution suivante: Nous mettrons un canton ou plus à la disposition de cette société dans une région de colonisation choisie. Les sociétés feront un bon recrutement et nous enverrons ces jeunes gens; nous les grouperons et nous les aiderons dans leurs nouveaux établissements. La société prendra la responsabilité de les bien choisir et nous prendrons celle de les bien établir. Le rôle de la société ne doit pas être fini lorsqu'elle a fait son recrutement. Elle se doit de conserver le contact, de continuer sa propagande, de ramasser des "provisions" pour ainsi dire, dans le diocèse et elle peut soutenir les colons dans le vaste champ qui ne relève pas de l'Etat, mais qui incombe à la charité privée. Rappelons les paroles pleines de bon sens que Mgr Courchesne écrivait à ses prêtres, l'an dernier:

"Il faudrait revenir à ces bons procédés et réagir contre la tentation des particuliers à recourir à l'Etat, dont les interventions, en ces matières, ne doivent être qu'exceptionnelles. "On sortirait l'Etat de ses attributions en le poussant à perdre de vue les mesures destinées à "promouvoir le bien commun, "pour lui imposer les tâches qui "doivent relever de l'initiative "familiale, de la coopération intelligente et de la charité organisée".

"Beaucoup estiment que les moeurs d'après-guerre, et de la

LA SEMAINE NATIONALE DU FROMAGE DU 10 AU 17 NOVEMBRE

La semaine nationale du fromage au Canada, qui doit se tenir sous les auspices de l'industrie fromagère du Dominion du 10 au 17 novembre a pour but de faire mieux connaître aux Canadiens les avantages de ce produit laitier qui mériterait d'être consommé en quantités beaucoup plus grandes qu'il ne l'est actuellement.

La quantité de fromage consommée par tête de population au Canada n'atteint pas quatre livres, tandis qu'elle est de plus de neuf livres dans les Iles britanniques, 41-2 livres aux Etats-Unis, dix livres en France et 16 livres en Suisse, et cependant, le fromage Cheddar canadien n'a pas d'égal pour la qualité parmi les fromages de tous les pays du monde.

LA RECOLTE DE POMMES DE TERRE EN 1934

D'après l'évaluation préliminaire publiée dernièrement par le Bureau fédéral de la Statistique, la production totale de pommes de terre au Canada en 1934 sera de 47,241,000 quintaux sur une étendue de 568,800 acres, soit 83 quintaux par acre, contre une évaluation révisée de 42,745,000 quintaux sur 527,700 acres, ou 81 quintaux par acre en 1933, et 46-017,000 quintaux sur 564,000 acres, ou 82 quintaux par acre, la moyenne pour les cinq années de 1928 à 1932. Voici quels sont les rendements en quintaux par acre et par province, (les chiffres de l'année dernière sont donnés entre parenthèses): Nouveau-Brunswick 128 (115); Ile du Prince-Edouard 120 (100); Colombie-Britannique 113 (96); Nouvelle-Ecosse 112 (91); Québec 97.7 (101.0); Ontario 69.6 (64.2); Manitoba 50 (63); Alberta 53 (58); Saskatchewan 31.4 (50.0).

L'étendue des plantations de 1934 est de 7.8 pour cent supérieure à celle de 1933. Le rendement par acre au Canada était également de 2.5 pour cent plus élevé en 1934 qu'en 1933 de sorte que la production totale est de 10.5 pour cent supérieure à celle de 1933.

MARCHE DES BESTIAUX

(Suite de la page 10)

PORCS

Au cours de la dernière fin de semaine il y eut toutes sortes de rumeurs de la part des acheteurs indiquant que les prix du porc devaient subir une baisse. Mais ce matin malgré les efforts de quelques acheteurs toutes les ventes furent effectuées très à bonne heure après l'ouverture du marché, à 8½c pour les pores à bacon, avec prime de \$1 par tête pour les sujets de choix. Les sujets de boucherie subissaient une coupe d'un demi sou la livre, pendant que les légers en subissaient une variant de d'un demi à un sou la livre selon leur qualité et leur poids; les lourds subissaient également une coupe d'un demi sou la livre et les très lourds, un sou. Bien que certains intérêts donnent toutes sortes de raisons pour motiver une baisse dans les prix du porc, les rapports qui nous viennent de tous côtés donnent la réplique dans un sens contraire. Les quantités de pores disponibles pour le marché sont limitées et la demande sur nos marchés locaux, de même que pour fins d'exportations, donne tous les signes de fermeté, en sorte que nous nous attendons à des prix fermes pour les quelques semaines à venir.

crise actuelle, nous ont entraînés fort loin de la voie normale".

Le contact entre ces sociétés et le département pourrait être opéré par un missionnaire-colonisateur qui aurait son bureau à l'hôtel du Gouvernement.

Les autres questions au programme furent les amendements nécessaires à quelques lois, les lieux à coloniser et les réductions des taux de chemin de fer pour le transport des colons, des membres de leur famille et de leurs effets.

LE BUCHERON

LEGALITE DE NOTRE ASSOCIATION

La campagne poursuivie dans la presse depuis quelques années a renseigné le public sur la triste condition des bûcherons québécois.

Ayant lu le récit des traitements inhumains qu'ils ont subis, tels qu'ils les ont racontés eux-mêmes à chaque retour des chantiers, tout le monde doit être aujourd'hui convaincu qu'il faut faire quelque chose pour améliorer leur sort.

Les sociologues les plus éclairés du pays, nous disent que seule, une association professionnelle des ouvriers de la forêt pourrait obtenir les réformes que l'on s'entête à nous refuser.

L'Eglise, par la voix de l'Éminent Archevêque de Québec, le cardinal R.-M. Villeneuve, vient d'approuver et de bénir la nouvelle filiale de l'U.C.C., la Section des Bûcherons.

L'Etat, de son côté, par la voix de son ministre autorisé, engage les bûcherons à s'organiser. L'honorable C.-J. Arcand, ministre du Travail, en expliquant la législation ouvrière de Québec aux ouvriers de Sherbrooke, a fait la déclaration suivante : "Le respect de la liberté d'autrui et la coopération : voilà ce que les gouvernants de cette Province demandent à nos ouvriers."

Et il ajouta : "Notre désir, c'est que tous les ouvriers fassent partie d'associations légales. C'est pour le grand bien de l'ouvrier que nous réclamons cela et c'est en vous enrôlant dans des associations professionnelles, comme les syndicats catholiques, que vous comprendrez mieux vos devoirs civils et religieux."

N'est-ce pas une réponse précise à ceux qui craignent que les compagnies qui exploitent nos forêts peuvent s'opposer à notre Union ?

LES BOLCHEVISTES OU NOUS ?

Pourquoi les corporations forestières s'opposeraient-elles à l'organisation des bûcherons en une association ? Non seulement leur groupement sous la tutelle de l'U.C.C. est légal, mais de plus, ils sont invités à s'unir par ceux qui représentent l'autorité civile et religieuse.

A ceux qui craignent de déplaire aux patrons, nous ferons remarquer que ces derniers ont donné l'exemple en formant diverses associations pour protéger leurs intérêts. Ils ont agi sagement.

Jusqu'à présent, les compagnies forestières n'ont fait aucune objection à notre propagande. Elles ont plutôt favorisé le recrutement des membres dans leurs chantiers. C'est qu'elles savent que notre association professe le respect de l'ordre et que si elle veut obtenir justice pour ses membres, ce sera par la coopération et non par des

moyens violents et illégaux.

Il est évident que si des agents ou gérants de compagnies s'opposaient au travail de nos recruteurs, ce serait de leur part un aveu qu'elles veulent continuer le régime des abus et des infractions aux lois.

Elles prépareraient elles-mêmes le terrain aux bolchévistes en hâtant les grèves et les soulèvements comme il s'en produit actuellement dans la Province d'Ontario.

Nous espérons que sans exception, les compagnies forestières du Québec sauront faire un choix judicieux entre deux organisations à principes opposés.

L'Association des bûcherons, U.C.C. c'est la paix dans l'ordre!

Les unions communistes, ou pour le moins neutres, c'est le désordre, prélude des révolutions!

RESPECT AUX LOIS

En attendant les réformes que nous voulons solliciter à la prochaine session de la législature, notre Union va essayer, en coopération avec la Commission forestière, de faire bénéficier ses membres des droits et privilèges que leur reconnaissent les lois actuelles.

Lois, ordres en conseil, ordonnances, etc., paraissent très bien sur le papier; mais ce n'est que lorsqu'on les met en pratique que l'on en connaît la valeur.

Ainsi, les règlements de la Commission forestière ne sont pas observés partout. La majorité des bûcherons qui travaillent sur des terrains privés ou sur des seigneuries sont cruellement désappointés quand on les informe qu'ils ne sont pas protégés par les dernières lois.

Plusieurs nous demandent si la Commission mettra elle-même à l'amende les compagnies et "jobbers" qui commettent des infractions aux articles 23, 24, 26 et 27 de la section V des opérations forestières.

Notre réponse est : Non. La loi est formelle : Les Bûcherons devront se pouvoir "eux-mêmes" en justice.

Pour se protéger, les membres de notre Union peuvent toujours compter sur les services de notre bureau légal.

En somme, la Commission de Surveillance et de Contrôle des opérations forestières a adopté des règlements et s'efforce de les faire observer, sans toutefois toujours y réussir.

Pour se faire obéir, elle n'a à son service que la menace morale de retenir aux concessionnaires de limites, la remise de droits de coupe qui leur a encore été consentie, cette année, sous condition de payer des salaires raisonnables à leurs employés.

Cet organisme n'a même pas l'autorité qu'ont les parents sur leurs enfants.

Si dans une famille, les enfants ne se comportent pas bien, la mère leur retirera les confitures au dessert. Si cette punition n'est pas suffisante, elle pourra en appliquer d'autres; elle aura recours à la discipline, si nécessaire.

Quand la Commission aura retiré aux coupables la remise des droits de coupe (les confitures) il ne lui restera plus aucun recours pour faire punir les infractions.

Voilà, amis bûcherons, le temps pour votre association de jouer son rôle.

Organisme d'éducation, de liaison et de défense, votre Union vous renseignera, vous aidera et vous protégera.

Jusqu'à présent nous n'avons formulé que quelques plaintes à la Commission. Chaque fois, nous avons obtenu satisfaction.

Nous avons voulu donner aux compagnies forestières le temps de se familiariser avec les règlements nouveaux du mesurage, ceux concernant les salaires et contrats ainsi que la nouvelle loi en rapport avec la construction et tenue des camps de chantiers.

Seuls, les membres de notre association pourront bénéficier de notre service légal et de renseignements.

Si nos représentations n'obtiennent pas les résultats voulus, eh bien! nous ferons appliquer aux réfractaires et aux endurcis les sanctions contenues dans la loi.

Nous espérons que quelques exemples seront salutaires et que dans un avenir prochain, les bûcherons québécois ayant fait valoir leurs droits, pourront vivre et travailler dans une atmosphère de justice et de liberté.

Louis-Philippe COTE.

PROGRAMME NATIONAL AVICOLE AU CANADA

Le programme national avicole élaboré par le Ministère fédéral de l'Agriculture, qui sera mis à exécution par sa propre organisation, de concert avec les Ministères provinciaux, comporte différents régimes ou initiatives comme le contrôle de la ponte, l'essai de l'aptitude à la reproduction, la distribution de la progéniture, l'approbation des basses-cours et l'approbation des couvoirs.

L'épreuve de l'aptitude des volailles à la ponte sera continuée par les agences qui existent déjà pour ce travail, c'est-à-dire, le contrôle de la ponte et les concours de ponte. Toutes deux sont bien vues des aviculteurs. Il sera délivré des certificats de contrôle de la ponte pour toutes les poules qui se qualifient dans l'une ou l'autre de ces épreuves. Ce contrôle porte non seulement sur le nombre des oeufs pondus, mais aussi sur la texture de la coque, la force de la coque, le poids des oeufs, la forme des oeufs, la force de l'albumen, et la position du jaune. Le type demandé par le marché au point de vue de la quantité de viande, de la texture de la peau et de la chair, sera également noté. Si l'un ou l'autre des caractères notés se montre héréditaire, ils seront inscrits sur la liste des qualités exigées.

Il s'est déjà fait beaucoup de travaux d'élevage utiles sur les oiseaux qui se sont qualifiés au point de vue de la grosseur et du nombre des oeufs pondus, mais ceux qui sont chargés de la préparation de ce programme d'élevage reconnaissent la nécessité de certaines choses qui reposent sur de bons pédigrés. Il sera tenu compte de ces choses sur une base de génération. La production sur une grande échelle est également nécessaire pour que l'effet exercé sur l'industrie soit appréciable. L'adoption de méthodes plus avancées d'élevage est aussi essentielle. Le programme national avico-

le protège l'éleveur en insistant pour que les cochets contrôlés (R.O.P.) comptent au moins deux générations d'un bon élevage des deux côtés. Dans les autres essais de prépondérance des mâles et des femelles qualifiés et contrôlés, trois générations de bon élevage pédigré sont nécessaires, et il faut également que les oiseaux soumis à l'épreuve aient subi le contrôle de la ponte.

Pour soutenir tous ces travaux d'amélioration, il y a un système de distribution basé sur les catégories des sujets de reproduction, couvrant les mâles, les femelles et les poussins. Il y aura deux catégories pour les mâles. Contrôlés (R.O.P.) et Contrôlés (R.O.P.) proportionnés: Les catégories semblables pour les femelles; pour les poussins, poussins contrôlés (R.O.P.) approuvés et poussins approuvés de couvoirs.

En ce qui concerne la distribution des cochets, on cherchera à relier ensemble le contrôle de la ponte et les parties du programme qui se rattachent aux couvoirs.

A la dernière session du Parlement la Loi des animaux de ferme et de leurs produits a été modifiée pour pourvoir aux règlements de l'approbation des couvoirs. Plusieurs provinces ont exprimé le désir de coopérer et la proclamation des règlements de couvoirs dans ces provinces est sur le point d'être faite. Les couvoirs seront classés en deux catégories; les couvoirs d'éleveurs, fonctionnant sous des règlements qui permettront aux poussins qui en sortent d'être classés comme poussins approuvés d'élevage; et les couvoirs commerciaux.

L'approbation des basses-cours ou troupeaux de volailles, constitue également une partie importante du programme d'élevage. Ceci ne comprend pas le contrôle au nid-trappe ni l'élevage pédigré; c'est le programme régulier d'amélioration des basses-cours conduit par les provinces. Les éleveurs sont invités à continuer ce travail et à s'en servir comme base d'approche pour le contrôle. Ce système d'amélioration des basses-cours a donné naissance à un grand nombre de bons éleveurs pédigrés et l'assistance donnée à ces éleveurs par les fonctionnaires provinciaux a été et sera toujours une aide très utile dans l'accomplissement du programme national d'élevage.

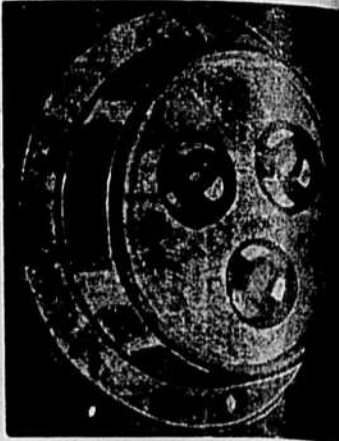
L'objet de tout ce programme national avicole du Ministère fédéral de l'Agriculture est d'organiser l'élevage sur des basses saines et utiles et de faciliter la distribution des volailles. Il pourvoit à une coopération plus complète avec les Ministères provinciaux de l'Agriculture.

Le Canada vient en tête du monde entier depuis plusieurs années dans le développement des volailles au point de vue de l'élevage et du marché, et ce nouveau programme, avec les régimes qu'il comporte, est une tentative pour maintenir cette suprématie.

C'est l'automne bientôt, avec ses jours pluvieux. Les récoltes sont rentrées, et c'est le moment pour le cultivateur d'étudier les améliorations qu'il pourra apporter d'ici au printemps suivant sur sa ferme pour occuper utilement sa journée: nettoyage des bâtisses, réparation de la machinerie agricole, criblage et nettoyage des grains, huilage et graissage des voitures et des harnais, aiguisage des outils et des faux, pose de vitres pour remplacer les carreaux brisés, etc., etc. Un bon cultivateur ne trouve pas le temps de chômer, mais tout travail qu'il accomplit en son heure se traduit par un bénéfice au bout de l'année.

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux de l'U. C. C. 5505, Blvd Saint-Laurent, Montréal.



Diamètre 4 pouces 1/2 trois lumières teintes dans la masse, d'un diamètre de près d'un pouce et d'une hauteur extérieure de plus d'un demi-pouce

Prix à nos bureaux :

80 cents,

frats de malle en plus :

10 cents.

LES BUCHERONS DU TEMISCOUATA PROTESTENT

ILS DEMANDENT LE LIBRE CHOIX DE LEUR MEDECIN

Nous sommes informés que les bûcherons et ouvriers de toutes les paroisses du Témiscouata ont adressé à l'honorable Monsieur Arcand, ministre du Travail, à Québec, des requêtes pour lui demander de leur laisser la liberté de choisir leur médecin lorsqu'ils subissent un accident.

En effet, on sait que depuis l'année dernière, à la suite des amendements apportés à la loi de l'accident du travail, la commission qui administre la loi, de concert avec l'employeur, a imposé aux bûcherons de toute la région de Témiscouata des médecins choisis par elle, sans consulter les bûcherons.

Cette pratique, contraire, semble-t-il, à l'esprit de la loi, a suscité bien des récriminations; occasionné nombreuses pertes d'indemnité due; nécessité de longues et pénibles démarches de la part des blessés.

Si, au point de vue financier de la commission il semblerait y avoir des raisons, ce qui n'est pas prouvé, il est bien certain, d'autre part, que c'est une manière d'agir aussi brutale qu'injuste envers les ouvriers de la forêt.

Cette question d'entraver la liberté d'un ouvrier dans le choix de son médecin, lorsqu'il subit un accident, est de la plus haute importance.

Elle mérite, croyons-nous, plus d'attention et plus de justice qu'elle ne reçoit en ce moment.

Nous avons l'intention d'étudier cette question et pour le faire, toute justice nous consulterons les gens qui sont en rapport avec l'organisation et la mise en marche de la loi des accidents.

SOMMAIRE

- Programme du congrès général
- La Colonisation
- Renseignement supérieur agricole
- Echos de cercles
- Congrès diocésain de Montréal Nord
- Page Féminine
- Cours à domicile de l'U.C.C.
- Page des Jeunes
- Consultations légales
- Page du marché
- Congrès de colonisation
- Légalité de notre association

Stimule et reconforte

THE "SALADA"

'Frais des plantations'

65414